

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2011-2012

Bulletin des interpellations et des questions orales

| Sommaire | 9 |
|----------|---|
| | |
| | |

Pages

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire du lundi 7 novembre 2011

| Interpellations |
|--|
| Des formations en voie d'extinction au CERIA ou en voie de réorientation? |
| de Mme Olivia P'tito |
| à M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement |
| (Orateurs: Mme Olivia P'tito, Mme Jacqueline Rousseaux, Mme Céline Fremault et M. Christos Doulkeridis, ministre-président) |
| Les dispositifs de validation des compétences acquises sur le terrain et de reconnaissance des compétences acquises en formation (interpellation reportée) |
| de M. Hamza Fassi-Fihri |
| à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle7 |
| Questions orales |
| L'implication de la Commission communautaire française dans le projet "Destination 2015" |
| de Mme Céline Fremault |
| à M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement en charge du Tourisme7 |
| (Orateurs: Mme Céline Fremault et M. Christos Doulkeridis, ministre-président) |

| • | Les infrastructures sportives | |
|-----------|--|-------|
| | de Mme Danielle Caron | |
| | à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport | 8 |
| | (Orateurs: Mme Danielle Caron et M. Emir Kir, ministre) | |
| - | Le soutien d'une marque de soda à l'événement "Irisport" | |
| | de M. Ahmed Mouhssin | |
| | à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport | . 10 |
| | (Orateurs: M. Ahmed Mouhssin et M. Emir Kir, ministre) | |
| | Commission des Affaires sociales du mardi 8 novembre 2011 | |
| Interpell | ation | |
| • | La situation par défaut des jeunes adultes handicapés qui restent dans l'enseignement au moyen d'une déroga faute de places dans les structures d'accueil | tion, |
| | de M. Joël Riguelle | |
| | à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées | 11 |
| | (Orateurs: M. Joël Riguelle et Mme Evelyne Huytebroeck, ministre) | |
| Questio | n orale | |
| • | Accès aux stages sportifs pour les enfants porteurs de handicap | |
| | de M. Bea Diallo | |
| | à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées | 12 |
| | (Orateurs: M. Bea Diallo et Mme Evelyne Huytebroeck, ministre) | |
| Interpell | ations (suite) | |
| • | La mise en place d'outils d'intégration à destination des primo-arrivants (interpellation reportée) | |
| | de Mme Fatoumata Sidibé | |
| | et interpellation jointe | |
| | L'état d'avancement des différents projets dans le cadre de la politique d'accueil des primo-arrivants (interpellation reportée) | |
| | de M. Alain Maron | |
| | à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale | 14 |
| • | L'organisation de cours d'alphabétisation (interpellation reportée) | |
| | de Mme Fatoumata Sidibé | |
| | à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale | |
| | et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille | |
| | et interpellation jointe | |
| | La formation des formateurs en alphabétisation (interpellation reportée) | |
| | de Mme Céline Fremault | |
| | à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale | 14 |

| • | L'aide aux jeunes adultes et enfants sans-abri | |
|-----------|---|----|
| | de Mme Mahinur Ozdemir | |
| | à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale | 14 |
| | (Orateurs: Mme Mahinur Ozdemir, Mme Dominique Braeckman et M. Emir Kir, ministre) | |
| • | Promotion de la pilule | |
| | de Mme Mahinur Ozdemir | |
| | à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille | 16 |
| | (Orateurs: Mme Mahinur Ozdemir, Mme Dominique Braeckman, Mme Olivia P'tito et M. Emir Kir, ministre) | |
| • | La prise en charge des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales | |
| | de Mme Fatoumata Sidibé | |
| | à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille | 19 |
| | (Orateurs: Mme Fatoumata Sidibé, Mme Dominique Braeckman et M. Emir Kir, ministre) | |
| • | Le métier de garde à domicile (interpellation reportée) | |
| | de M. Michel Colson | |
| | et interpellation jointe | |
| | La reconnaissance du métier de garde à domicile (interpellation reportée) | |
| | de Mme Dominique Braeckman | |
| | à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille | 23 |
| Questio | n orale (suite) | |
| • | L'information à destination des seniors | |
| | de Mme Fatoumata Sidibé | |
| | à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale | 23 |
| | (Orateurs: Mme Fatoumata Sidibé et M. Emir Kir, ministre) | |
| | Commission des Affaires sociales du mardi 6 décembre 2011 | |
| Interpell | | |
| • | La mise en place d'outils d'intégration à destination des primo-arrivants | |
| | de Mme Fatoumata Sidibé | |
| | et interpellation jointe | |
| | L'état d'avancement des différents projets dans le cadre de la politique d'accueil des primo-arrivants | |
| | de M. Alain Maron | |
| | à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale | 25 |
| | (Orateurs: Mme Fatoumata Sidibé, M. Alain Maron, M. Aziz Albishari, M. Pierre Migisha et M. Charles Picqué, ministre) | |

| • | L'Organisation de Cours à alphabetisation | |
|---|---|---|
| | de Mme Fatoumata Sidibé | |
| | à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale | |
| | et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille | |
| | et interpellation jointe | |
| | La formation des formateurs en alphabétisation (interpellation retirée en l'absence de l'auteure) | |
| | de Mme Céline Fremault | |
| | à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale | , |
| | (Orateurs: Mme Fatoumata Sidibé, Mme Nadia El Yousfi et M. Charles Picqué, ministre)0 | |
| • | Le métier de garde à domicile | |
| | de M. Michel Colson | |
| | et interpellation jointe | |
| | La reconnaissance du métier de garde à domicile | |
| | de Mme Dominique Braeckman | |
| | à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille33 | 3 |
| | (Orateurs: M. Michel Colson, Mme Dominique Braeckman, Mme Nadia El Yousfi et M. Emir Kir, ministre) | |
| • | La suppression des trois quarts de l'aide alimentaire européenne (interpellation retirée par son auteur) | |
| | de M. Vincent Lurquin | |
| | à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale | 8 |

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire du lundi 7 novembre 2011

Présidence de M. Vincent Lurquin, président

La réunion est ouverte à 14h40.

INTERPELLATIONS

M. le Président.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

DES FORMATIONS EN VOIE D'EXTINCTION AU CERIA OU EN VOIE DE RÉORIENTATION?

DE MME OLIVIA P'TITO

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

M. le Président.- La parole est à Mme Olivia P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS).- L'Institut Roger Guilbert du CERIA va fermer sa formation en conseiller en environnement. C'est du moins ce que j'ai appris récemment. Dès lors, des professeurs s'interrogent. Selon la rumeur, la raison de cette fermeture serait un manque de budget de la Communauté française. Etant donné votre préoccupation pour le développement durable, il est tout de même étonnant que cette formation disparaisse.

Voici le message transmis en interne et figurant sur le site du CERIA depuis plusieurs semaines : "En raison du passage progressif des sections de graduat vers un BES ou un Bachelor, les modules d'entrée ne sont plus organisés cette année académique. Nous mettons tout en oeuvre pour vous proposer dans les meilleurs délais une nouvelle formation professionnalisante dans le même secteur. Il n'y a donc plus de nouvelles inscriptions dans cette section".

Il est particulièrement étonnant qu'un groupe de travail pédagogique destiné à restructurer la formation (le profil professionnel et le dossier pédagogique de la formation devraient être redessinés) n'ait même pas été réuni.

Renseignements pris, les formations suivantes seraient touchées: graduat en insertion socioprofessionnelle, conseiller en environnement, post-graduat en médiation et formateur en alphabétisation. C'est dire l'importance de ces formations pour les Bruxellois.

La menace est-elle réelle et concerne-t-elle bien l'ensemble de ces formations?

Si des adaptations de programme sont en cours, comment se fait-il que cette démarche n'ai pas été lancée plus tôt afin d'éviter de diffuser un tel message auprès des candidats à ces formations porteuses d'emploi et d'avenir?

Quelle est votre position face à ce risque de fermeture de formations aussi essentielles en Région bruxelloise?

Quel est le calendrier d'actions?

J'espère que vous me rassurerez quant à la chronologie des événements liés à l'adaptation pédagogique aux nouvelles normes en la matière et quant à la pérennité de ces formations.

M. le Président.- La parole est à Mme Jacqueline Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Quel est le nombre de diplômes délivrés chaque année pour ces quatre formations ?

La disparition du post-graduat en médiation est particulièrement regrettable. En effet, la médiation permet de résoudre de nombreux problèmes, à condition d'être bien menée. Elle a particulièrement sa place en période de crise. Le médiateur doit faire preuve d'habileté, ainsi que de la force de conviction nécessaire pour parvenir à un accord et faire en sorte que celui-ci soit respecté. Se retrouver dans un lieu où les difficultés peuvent être exprimées et où une solution peut être trouvée, en dehors des tribunaux, constitue une source de soulagement pour de nombreuses personnes. Et cela d'autant plus que les tribunaux sont surchargés, surtout en Région bruxelloise.

L'alphabétisation est également incontournable, étant donné le nombre important de personnes analphabètes qui s'installent dans notre Région. Elle représente un important facteur d'intégration.

D'autres formations sont-elles menacées de disparition?

Les quatre formations supprimées seront-elles remplacées par d'autres formations, jugées plus opportunes et nécessaires sur le terrain, pour satisfaire au mieux la demande existante en Région bruxelloise?

M. le Président.- La parole est à Mme Céline Fremault.

Mme Céline Fremault (cdH).- Je partage les préoccupations de Mme P'tito, relayées également par Mme Rousseaux, spécifiquement celles relatives à la formation en alphabétisation. Mme Rousseaux souligne cette problématique par rapport au défi démographique. Nous réfléchissons dans cette Assemblée également à la question du parcours d'intégration des primo-arrivants.

J'étais d'autant plus étonnée d'apprendre la suppression de la formation alors qu'en réponse à l'interpellation de M. Maron et de Mme Sidibé au ministre-président concernant la formation des formateurs en alphabétisation, il avait été souligné que les efforts devaient être poursuivis et que l'on devait continuer à professionnaliser ce secteur. Nous avions unanimement souligné cette nécessité et avions été satisfait, majorité comme opposition, des échos positifs relatifs à cette mesure.

Pouvez-vous nous confirmer la décision visant à supprimer ces formations? Par quelle raison cette décision est-elle motivée? Est-elle liée au taux de fréquentation? Ces formations sont-elles supprimées ou compensées par l'ouverture d'autres formations analogues dans d'autres types d'établissements?

Je ne puis imaginer qu'il n'y ait plus de formations en alphabétisation en Région bruxelloise.

- **M. le Président.-** La parole est à M. Christos Doulkeridis, ministre-président.
- M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement.- Cette interpellation me donne l'occasion d'apporter quelques éclaircissements au sujet de la situation exacte que nous vivons, tant dans notre réseau d'enseignement, la Commission communautaire française, en

ce qui concerne l'enseignement de promotion sociale, que dans d'autres réseaux, parfois sur de plus longs laps de temps. Il s'agit donc d'une spécificité liée au processus de Bologne. J'y reviendrai dans quelques instants.

Je tiens tout d'abord à vous rassurer par rapport à "la fermeture définitive" ou à "l'extinction" de sections essentielles. Il n'en est rien. Je souriais tout à l'heure car chacun insistait sur l'une ou l'autre des quatre formations reprises, alors qu'elles sont toutes importantes, de l'insertion sociale et professionnelle aux conseillers et conseillères dans le secteur de l'environnement, en passant par l'enjeu de la médiation ou encore les formateurs et formatrices en alphabétisation. Il n'y a donc pas de hiérarchisation, encore moins de section mise à l'écart car jugée sans intérêt à Bruxelles. C'est tout l'inverse.

S'il est exact que, seuls les premiers modules de formation n'ont pas été organisés en début d'année, notre intention et notre volonté sont bien de les ouvrir dès septembre 2012, même plus tôt si possible, dans leur nouvelle mouture.

Il est évident que l'enseignement de promotion sociale constitue, pour vous comme pour moi, un enseignement à part entière qui s'inscrit dans la dynamique de l'enseignement tout au long de la vie.

Avant de répondre à vos différentes questions, je pense qu'il est essentiel de faire le point sur le processus découlant du décret Bologne et de rappeler les différentes étapes avant les transformations nécessaires qui s'opéreront dans le courant des prochains mois.

L'enseignement de promotion sociale est structuré en deux niveaux d'enseignement: l'enseignement secondaire inférieur et supérieur ainsi que l'enseignement supérieur composé du type court (Brevet de l'Enseignement Supérieur (BES), bacheliers et spécialisations) et du type long (masters).

L'institut Roger Guilbert, dont le pouvoir organisateur est la Commission communautaire française, est un institut d'enseignement de promotion sociale qui organise des formations modulaires dont les niveaux sont l'enseignement secondaire et supérieur.

Dans le contexte d'harmonisation européenne dont les deux objectifs principaux sont la promotion de la mobilité des citoyens entre les pays et la facilitation de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, le décret du 16 avril 1991 vise à harmoniser l'enseignement supérieur de promotion sociale et le niveau de certification avec le cadre européen des certifications.

La mise en application du décret du 16 avril 1991 implique que: "Les sections de l'enseignement supérieur de promotion sociale sont organisées selon la structure instaurée par le présent décret et au plus tard pour le 1er septembre 2012. Un délai de cinq ans est accordé pour permettre aux étudiants qui ont entamé leur formation dans l'ancienne structure d'un graduat de régime 1, de mener à bonne fin les études entreprises".

Cet élément est important et aura également un impact.

Cette mesure signifie que seuls peuvent être activés à partir du 1er septembre 2012 les nouveaux dossiers pédagogiques inter-réseaux de l'enseignement supérieur si, d'une part, ils ont été approuvés par le gouvernement et si, d'autre part, ils ont obtenu une habilitation.

Les dossiers de l'enseignement supérieur de promotion sociale qui portent sur un métier reconnu et défini par des dispositions légales échappent à ces transformations. Dans ce cadre, le mécanisme de transformation des dossiers de l'enseignement supérieur de promotion sociale entre dans les missions du Conseil supérieur de promotion sociale et de la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale.

La liste des dossiers à transformer en brevets de l'enseignement supérieur, en diplômes de bachelier ou en diplômes de spécialisation est fournie par la Commission de concertation. Il revient à un membre de cette Commission de prendre en charge l'organisation d'un groupe de travail interréseaux. Ce groupe a pour tâches de mener un travail de réflexion par consensus entre les réseaux et la réalisation du dossier pédagogique.

La rédaction d'un dossier pédagogique du niveau d'un brevet d'enseignement seul implique également l'élaboration d'un profil professionnel accompagné d'un argumentaire dont la forme est fixée par le Conseil supérieur. Cet argumentaire est soumis à l'avis des partenaires sociaux et des représentants du secteur concerné. La rédaction d'un dossier pédagogique du niveau bachelier implique, quant à lui, l'élaboration d'un profil professionnel qui sera également soumis à l'approbation du secteur concerné. La transformation des dossiers est donc un mécanisme de réflexion qui requiert une certaine finesse et, donc, une planification dans le temps relativement longue.

Toutes les dispositions ont été prises pour que les formations figurent à nouveau au programme de l'Institut Roger Guilbert dès l'année prochaine. Le profil a été établi pour le graduat en insertion sociale et professionnelle. Nous sommes actuellement en attente de l'avis des partenaires sociaux et de celui du secteur concerné. Le groupe de travail se mettra directement en place dès son acceptation. La fin du processus d'acceptation est prévue en juin 2012.

En ce qui concerne le conseil en développement durable, le profil professionnel est établi et le groupe de travail est constitué. La finalisation pourra avoir lieu dès la fin de ce mois.

Le profil professionnel est établi pour la section médiation. Le groupe de travail est également constitué. La finalisation est prévue pour 2012. Pour les formateurs en alphabétisation, enfin, le profil professionnel sera soumis aux différentes instances et la finalisation est prévue en juin 2012.

Pour cette année, le choix de ne pas ouvrir les premiers modules relatifs aux quatre formations "ancienne version", ne participant donc pas à ce processus, a été motivé par le souci de ne pas proposer de formations obsolètes au 1er septembre 2012, et de ne pas ponctionner les dotations au cours des cinq prochaines années. En effet, si on les avait ouvertes, on aurait dû suivre durant cinq ans selon la formule ancienne, ce qui constitue un gaspillage. Il vaut mieux prendre le temps d'être adéquats dès la rentrée prochaine et ne pas compromettre l'organisation des formations classiques. Le risque eut été grand de voir la Commission communautaire française mise en difficulté financière dans le courant des prochaines années si ces modules avaient été organisés dès cette année.

A titre d'exemple, il eût fallu laisser ouverts quelques modules de formation pendant cinq ans pour des étudiants qui auraient peut-être échoué en fin d'année, ce qui aurait contraint l'Institut Guilbert à ponctionner dans sa dotation pour permettre l'organisation de ces modules, mettant ainsi à mal son fonctionnement et compromettant le passage de ses sections de graduat vers des BES et des bachelors. Il ne s'agit donc pas de fermer des sections, mais de les adapter.

J'aurais préféré que les adaptations et concertations légales aient lieu en amont et soient clôturées pour cette rentrée-ci, mais les délais ne l'ont pas permis. La portion de l'année 2012 avant la rentrée de septembre sera utilisée pour mettre ces

quatre modules de formation au point. Ils seront alors totalement adaptés au processus de Bologne et pourront ouvrir dès la rentrée prochaine de manière pérenne.

M. le Président.- La parole est à Mme Olivia P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS).- Je vous remercie pour ces éclaircissements. Je suis d'accord avec vous pour éviter le gaspillage et j'approuve le choix de ne pas ouvrir de premiers modules "ancienne version". J'ai cependant appris les faits par la bande et je demeure étonnée. Confirmez-vous qu'aucun n'étudiant n'a donc pu s'inscrire dans ces filières cette année? C'est regrettable. Il y a donc un sas d'un an.

Je ne peux donc que regretter le fait que nous n'ayons pas pu régler en amont toutes ces questions légitimes d'adaptation, davantage académiques et pédagogiques. Vous nous avez toutefois rappelé les étapes du processus.

J'espère également que les informations seront bien données aux étudiants ayant déjà suivi des parcours au préalable, puisqu'une adaptation est nécessaire et que cet enseignement reste valable cinq ans pour les étudiants qui auraient entamé mais pas encore terminé leur cycle. Ces derniers doivent aussi être accueillis et informés.

De même, l'information doit être clarifiée auprès des professeurs. Je ne peux donc que regretter cette situation même si, je l'espère, il sera possible de rattraper le temps perdu en septembre 2012.

- **M. le Président.-** La parole est à M. Christos Doulkeridis, ministre-président.
- M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement.- Concernant l'information et la question du temps, ce n'est pas la Commission communautaire française qui est en difficulté puisque tous ces processus se font en inter-réseaux. Ces délais concernent donc tous les réseaux et ce n'est donc pas seulement la Commission communautaire française ou l'enseignement de promotion sociale, dont la Commission communautaire française est le pouvoir organisateur, qui se retrouve dans cette situation, mais bien tous les pouvoirs organisateurs d'enseignement en promotion sociale.

Le seul choix était de savoir si l'on devait ou non se relancer dans une année nouvelle avec un module non adapté et qu'il aurait donc fallu poursuivre pendant cinq ans. Nous avons choisi de ne pas le faire. D'autres ont agi pareillement dans la même situation.

M. le Président.- L'incident est clos.

Les dispositifs de validation des compétences acquises sur le terrain et de reconnaissance des compétences acquises en formation

DE M. HAMZA FASSI-FIHRI

- À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
- **M. le Président.-** A la demande de l'auteur, et avec l'accord du ministre, l'interpellation est reportée à une prochaine réunion.

QUESTIONS ORALES

M. le Président.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

L'IMPLICATION DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DANS LE PROJET "DESTINATION 2015"

DE MME CÉLINE FREMAULT

À M. Christos Doulkeridis,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT EN CHARGE DU TOURISME

ET M. EMIR KIR,

MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. le Président.- La parole est à Mme Céline Fremault.

Mme Céline Fremault (cdH).- Le contrat de gestion de Wallonie-Bruxelles Tourisme pour les années 2011-2014 traduit la volonté de la Région bruxelloise et de la Région wallonne de mutualiser les moyens nécessaires à la promotion des destinations de la Wallonie et de Bruxelles tout en respectant les atouts et les priorités de celles-ci en termes de développement touristique.

Il traduit également la volonté de Bruxelles et de la Wallonie de mettre en exergue l'importance du tourisme de proximité pour ces destinations. Or, dans ce cadre, il apparaît qu'un projet nommé "Destination 2015" aurait été récemment mis en place. Ce projet, initié par le ministre Furlan, serait une sorte de carnet de route ou de journal de bord qui aurait été soumis à l'ensemble des acteurs du tourisme wallon. Selon les dires du ministre, ce projet renforcerait l'image touristique de la Wallonie à l'étranger en collaboration avec Bruxelles.

Sur les sept objectifs énoncés par Destination 2015, un concerne plus particulièrement la Région bruxelloise: il s'agit d'accompagner les opérateurs touristiques et d'amplifier les partenariats.

Cette amplification des partenariats passerait également par des échanges culturels (via Wallonie-Bruxelles International) et la réalisation d'économies d'échelle au niveau des investissements et des représentations à l'étranger. La mise en oeuvre de ce projet permettrait également de renforcer la promotion économique, les exportations et les investissements, avec l'AWEX et Brussels Invest & Export sur certains marchés en association avec Bruxelles.

Cet objectif d'amplification des partenariats rejoint en effet la volonté de mutualisation des ressources fixée par le contrat de gestion de Wallonie-Bruxelles Tourisme. Pourriez-vous nous confirmer que vous êtes bien l'une des parties prenantes de ce projet "Destination 2015"? Avez-vous été contacté par le ministre Furlan à ce sujet? Les acteurs touristiques bruxellois ont-ils été également impliqués? Des projets d'actions communes sont-ils à l'étude? Et le cas échéant, sous quelles formes seront-ils mis en place?

- **M. le Président.-** La parole est à M. Christos Doulkeridis, ministre-président.
- M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement en charge du Tourisme.- Le document "Destination 2015" a été présenté lors des "Printemps du Tourisme", organisés les 1er et 2 mars 2010 au Palais des Congrès de Liège. Ce document de réflexion vise à élaborer un programme dénommé "Destination 2015", qui doit devenir un véritable outil de planification des activités du Commissariat général au tourisme wallon et de Wallonie-Bruxelles Tourisme, auquel participent également les fédérations touristiques provinciales, le Centre d'action touristique des provinces wallonnes (CATPW), l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX), etc.

Il s'agit, avec quelques années de retard, de l'équivalent de nos "Assises bruxelloises du tourisme", qui avaient accouché de conclusions depuis lors concrétisées. La dernière en date étant la mise en place de Visit Brussels, rassemblement de divers acteurs qui hiérarchisent les priorités et sélectionnent les années thématiques. Nous avons ici servi d'exemple, dont se sont inspirés les responsables ad hoc de la Région wallonne.

Comme dans toute planification, une évaluation périodique est menée. Les indicateurs d'évaluation permettent de cerner le résultat et l'impact des actions en fonction des tendances lourdes et des moyens réunis pour leur réalisation. Cette initiative de mon collègue wallon, Paul Furlan, répond principalement au besoin de coordination et de renforcement des partenariats entre acteurs publics et privés du tourisme en Région wallonne. Cette démarche se structure en projets articulés autour de sept objectifs inspirés de la Déclaration de politique régionale wallonne, objectifs que vous connaissez.

Quant à savoir si nous sommes parties prenantes de ce projet, nous avons des contacts très réguliers avec Paul Furlan. En début de législature, nous avons visité ensemble Wallonie-Bruxelles Tourisme et cette symbolique s'est poursuivie à travers des contacts réguliers. Nous partageons en effet, dans le cadre de la promotion de nos destinations à l'étranger, cet outil qu'est Wallonie-Bruxelles Tourisme, pour lequel existe un contrat de gestion. Pour la promotion de nos destinations à l'étranger, c'est bien Wallonie-Bruxelles Tourisme qui joue un rôle moteur tandis que, du côté bruxellois, Visit Brussels s'occupe davantage de la programmation des activités organisées, à charge ensuite pour Wallonie-Bruxelles Tourisme et Toerisme Vlaanderen d'en faire la promotion à l'étranger.

La Région wallonne a ici un certain retard à combler sur Bruxelles en ce sens qu'elle ne dispose pas d'un outil semblable à Visit Brussels, qui réunit tous les opérateurs. L'opération "Destination 2015" est censée apporter cet équivalent afin de structurer tous les acteurs en charge du tourisme autour de la définition de la politique touristique wallonne, dont Wallonie-Bruxelles Tourisme devra ensuite faire la promotion à l'étranger. A cet égard, Wallonie-Bruxelles Tourisme conserve du côté wallon un rôle un peu hybride, qui devrait être clarifié à la suite de ce processus.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que la compétence du tourisme va être régionalisée, ce qui permettra, toujours en concertation avec la Région wallonne, et si possible avec la Région flamande, d'assurer notre promotion à l'étranger à l'aide non seulement de nos ambassadeurs que sont les représentants de Wallonie-Bruxelles Tourisme, mais également, par exemple, du personnel chargé de la coopération et du commerce extérieur de la Région bruxelloise. Ces développements progressifs contribueront à asseoir la visibilité de Bruxelles de la façon la plus performante et la plus large possible à l'échelle mondiale.

M. le Président.- La parole est à Mme Céline Fremault.

Mme Céline Fremault (cdH).- Le secteur du tourisme est effectivement en pleine transition. Lorsque cette compétence sera régionalisée, nous basculerons dans un tout autre univers en matière de régionalisation et de gestion des compétences. Des agences comme l'AWEX joueront un véritable rôle de pouvoir de transmission.

La démarche de la Région wallonne dans ce domaine semble un peu moins avancée que celle de la Région bruxelloise.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement en charge du Tourisme.- Leur marche de

progression est, pour l'instant, un peu plus grande que la nôtre.

Mme Céline Fremault (cdH).- Comment se passe la concertation entre vous-même et le ministre Paul Furlan? Faites-vous en sorte d'avancer de concert dans ce domaine?

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement en charge du Tourisme.- L'entente est très positive entre le ministre Furlan et moi-même. Il faut toutefois reconnaître qu'un travail doit être réalisé du côté wallon.

Mme Céline Fremault (cdH).- Il ne faut pas non plus oublier que, sur le plan touristique, il est très difficile de promouvoir une partie de la Wallonie sans passer par Bruxelles.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement en charge du Tourisme.- Les responsables wallons en sont pleinement conscients.

LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

DE MME DANIELLE CARON

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

M. le Président.- La parole est à Mme Danielle Caron.

Mme Danielle Caron (cdH).- Cet été, les frères Borlée se sont distingués en finale des 13e Championnats du monde d'athlétisme à Daegu. Jonathan a gagné la médaille de bronze et son frère Kevin a terminé à la 5e place. Leurs courses ont pu être suivies sur écran géant à Woluwé-Saint-Lambert, commune qui a vu naître les jumeaux et dans laquelle ils habitent toujours. De retour en Belgique, ils ont reçu un accueil digne de leurs exploits. Le premier ministre les a reçus au Lambermont. Nos champions ont été officiellement désignés sportifs d'honneur de la commune de Woluwé-Saint-Lambert.

Où nos sportifs ont-ils été entraînés? Ils se sont entraînés essentiellement en Floride où l'université d'État les a accueillis en 2008. La question des infrastructures sportives disponibles pour les athlètes de haut niveau et pour les athlètes potentiels de notre Région se pose dès lors. Depuis plusieurs mois, Louvain-la-Neuve et Liège se livrent une bataille acharnée et multiplient les arguments en vue d'être désignées comme "la" ville accueillant le futur centre sportif de haut niveau pour les athlètes de la Communauté française.

Pour rappel, le projet consiste à investir environ 70 millions d'€ dans des infrastructures sportives pour permettre à quelques 250 jeunes sportifs de haut niveau de s'entraîner dans les meilleures conditions possibles. Si Bruxelles n'a finalement pas posé sa candidature pour accueillir ce centre, rien ne l'empêche de préserver les intérêts de ses habitants, et surtout de ses sportifs, en soutenant la ville qui offre le projet le plus en phase avec ses priorités.

Avez-vous contacté le ministre des sports de la Communauté française, André Antoine, à ce sujet? Avez-vous connaissance de l'état d'avancement du dossier ainsi que des avantages et inconvénients du choix de chacune de ces villes pour les Bruxellois?

M. le Président.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.- En guise de préambule, je me dois de rappeler que le dossier de formation pour les sportifs de haut niveau relève des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, donc des compétences exclusives du ministre Antoine.

Evidemment, dans le but d'entretenir une collaboration aussi étroite qu'efficace, j'ai, depuis le début au sein de ce dossier, multiplié les contacts avec le ministre Antoine. Nous perdrions énormément de temps si je vous donnais la nomenclature des courriers et mails que j'ai envoyés; je préfère aller à l'essentiel.

Depuis l'annonce du projet du ministre Antoine, j'ai sollicité la présence de la Commission communautaire française dans le comité d'experts chargé d'analyser les candidatures. Sans donner de détails, le ministre Antoine n'y a jamais donné suite et il est évident que si l'on voulait que Bruxelles soit prise en compte dès le départ, il convenait d'associer ceux qui travaillent au quotidien aux projets des infrastructures sportives au niveau des communes, à savoir l'administration de la Commission communautaire française.

En revanche, vous avez dit que Bruxelles n'a pas postulé. En réalité, la commune de Bruxelles-Ville a bel et bien remis sa candidature mais a été écartée dès la première phase d'analyse par le comité d'experts et ce, pour des raisons essentiellement techniques: l'absence de surfaces planes de neuf hectares.

Compte tenu de ces éléments, vous comprendrez aisément que je n'ai malheureusement pas plus d'informations sur l'évolution même du dossier. Comme vous, j'en ai eu vent au travers des articles diffusés dans la presse, à savoir un report dans la décision par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour pallier ce manque d'informations, j'ai déposé une note au prochain gouvernement conjoint intra-francophone à la date du jeudi 10 novembre 2011. Celle-ci a pour objet de proposer la mise sur pied d'un groupe de travail relatif à la politique sportive. Celui-ci sera composé des représentants des ministres chargés du sport et des infrastructures de la Commission communautaire française et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ainsi, j'espère que ce lieu d'échanges et de communication dont je prône la mise en place rapide, permettra une meilleure mise en oeuvre de la politique sportive au service de tous les francophones de ce pays. Nous créerons donc, en priorité, un groupe de travail qui abordera toutes les questions relatives à la politique sportive sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et pourrons ainsi obtenir de meilleures coopérations entre les entités.

Enfin, en tant que ministre en charge des sports au sein de la Commission communautaire française, il ne m'appartient pas de soutenir l'une ou l'autre candidature extérieure à Bruxelles. J'imagine que c'est également le cas de tous les membres de cette Assemblée.

M. le Président.- La parole est à Mme Danielle Caron.

Mme Danielle Caron (cdH).- Dans ce cas, j'interviendrai à nouveau pour connaître la conclusion de cette réunion du jeudi 10 novembre. J'espère à tout le moins que vous appuierez le projet.

Il faut savoir que le stade Fallon, où s'entraînent les frères Borlée, représente un réel danger pour les athlètes de ce niveau. Ne peut-on envisager la possibilité que soit Louvain-la-Neuve, soit Liège accueille ce genre d'athlètes? Comment pourrait-on faire avancer le dossier et intervenir auprès d'André Antoine pour permettre à ces athlètes de s'entraîner sans devoir s'expatrier sur un autre continent?

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.- Nous sommes bien entendu attentifs au dossier, surtout concernant les conditions d'entraînement des sportifs de haut niveau et des espoirs. Dans ce cadre, nous avons déjà mis sur la table la création d'une piste d'entraînement indoor à Woluwé. Si M. Borlée a eu la capacité matérielle de permettre à ses enfants de poursuivre leurs études et de pratiquer leur discipline sportive en Floride, la plupart des espoirs belges doivent aller s'entraîner à Gand.

Nous devons absolument créer une piste indoor en Région bruxelloise. A cet égard, j'ai lancé un appel à tous les échevins et bourgmestres de la Région bruxelloise afin de nouer un partenariat qui aboutirait à l'aménagement d'une piste indoor en Région bruxelloise.

Enfin, nous restons attentifs, avec les responsables bruxellois, à l'issue du dossier qui se trouve entre les mains de la Fédération Wallonie-Bruxelles et nous ne manquerons pas de revenir vers vous.

Mme Danielle Caron (cdH).- Pour cette piste indoor, quelle commune, quel échevin ou bourgmestre a réagi?

Par ailleurs, il faut savoir que ce que demande Jacques Borlée ne représente pas des frais énormes. Il demande simplement que les pistes soient planes. Cependant, la commune ne semble pas accorder à l'athlétisme la même priorité qu'elle donne au football.

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.- Nous pouvons en effet être fiers de compter parmi nous la famille Borlée, mais aussi d'autres athlètes comme Anne Zagré. L'appel a été lancé pour créer une piste d'entraînement indoor. Cependant, les infrastructures sont la propriété des communes et il leur revient d'introduire un dossier. J'ai pour ma part annoncé que la Région bruxelloise et la Commission communautaire française y voyaient une priorité. C'est vrai qu'à Woluwé, le stade Fallon accueille, d'une part, le club de football, champion quasi systématique depuis plusieurs années, et, d'autre part, l'athlétisme qui a aussi le vent en poupe. Le choix n'est donc pas toujours facile, on peut parler de débat cornélien.

Enfin, le plan d'investissement annuel prévoit la rénovation de deux pistes extérieures. Cependant, pour répondre à la demande de nos athlètes, nous devons disposer de pistes d'entraînement indoor. Cet objectif doit être maintenu dans notre plan.

Concernant la vision du sport de M. Borlée, les autorités du sport bruxelloises devront l'intégrer d'une manière ou d'une autre. Il s'agit d'un homme exceptionnel. Bien que certains puissent avoir des avis divergents concernant sa manière de fonctionner, il faut reconnaître sa capacité d'avoir réussi. Il a développé une connaissance fine du travail. Il a été lui-même champion de Belgique d'athlétisme. Il importe de mettre en oeuvre à Bruxelles un dispositif à partir de ses compétences.

M. le Président.- La parole est à Mme Danielle Caron.

Mme Danielle Caron (cdH).- Il serait souhaitable de le consulter en ce qui concerne les deux pistes. Il pourrait être insatisfait concernant les aménagements prévus, qui pourraient ne pas correspondre aux normes et autres conditions.

LE SOUTIEN D'UNE MARQUE DE SODA À L'ÉVÉNEMENT "IRISPORT"

DE M. AHMED MOUHSSIN

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

M. le Président.- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Le 18 septembre dernier, le parc du Cinquantenaire accueillait la cinquième édition d'Irisport, le grand événement d'initiation au sport. Plusieurs pouvoirs publics bruxellois, dont la Commission communautaire française, soutiennent cette excellente initiative dans la perspective de l'accès au sport du plus grand nombre.

Afin de pourvoir l'événement de davantage de moyens, ce qui se comprend parfaitement, des partenaires privés y ont été associés. A côté de médias ou de marques de sport, une célèbre marque de soda a ainsi soutenu l'événement, disposant en retour d'une belle visibilité sur la page d'accueil du site web d'Irisport et sur les lieux de la manifestation.

Cette situation soulève deux problèmes. Tout d'abord, nul n'ignore que le Coca Cola - pour ne pas citer la marque - est une boisson responsable de multiples problèmes de santé (obésité, diabète...). L'objectif de la manifestation est, notamment, de promouvoir une bonne hygiène de vie, qui inclut une pratique sportive. Dès lors, la cohérence est difficile à trouver entre cet objectif et l'incitation - même implicite - à boire ce produit.

Patrick Le Lay, ancien président-directeur général de la chaîne de télévision française TF1, a un jour prononcé cette phrase célèbre: "Ce que nous vendons à Coca Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible". En associant cette marque à cet événement, les pouvoirs publics - dont la Commission communautaire française - ne font-il pas exactement la même chose, c'est-à-dire vendre du temps de cerveau humain disponible et disposé à cette marque pour qu'elle vende son produit, qui n'aide par ailleurs en rien à la pratique du sport?

La décision d'associer le partenaire privé Coca Cola à l'événement Irisport a-t-elle fait l'objet d'un débat au sein des pouvoirs publics qui soutiennent l'initiative?

Plus généralement, existe-t-il un code de conduite en matière d'association de partenaires privés à des manifestations organisées, notamment, par la Commission communautaire française?

- M. le Président.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.
- M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.- Je vous rassure immédiatement: la Commission communautaire française n'est pas à l'origine de cet événement. Nous sommes des gens

bien! Nous ne travaillons pas avec des gens qui offrent des sodas. Plus sérieusement, l'initiative a été prise par la Région et le projet Irisport est soutenu par la Région bruxelloise dans le cadre des budgets image de Bruxelles.

Je rappelle que la Commission communautaire française organise aussi de grands événements comme le Plan Fairplay. A aucun moment, nous ne sommes associés à une marque de sodas. Je vous rejoins totalement dans votre analyse du premier problème. On ne peut pas à la fois poursuivre des objectifs liés à la santé au travers du sport et en même temps proposer ce type de produits.

Je rappelle par ailleurs que la Commission communautaire française est associée à un plan concernant la santé via le sport: "Sportez-vous bien, mangez malin". C'est l'asbl Panathlon qui organise cette action depuis 2007. L'idée est d'éduquer les enfants à l'importance d'une nourriture saine et variée. Il s'agit d'interventions par des ateliers dispensés dans les écoles bruxelloises dont le but est de promouvoir l'activité physique et la nourriture saine.

Ces projets ont un coût. Je suis d'accord avec vous sur la nécessité d'être prudent dans le choix des partenaires financiers.

Je dois aussi parfois rappeler l'importance du coût de l'un ou l'autre projet. Je suis d'accord avec le fait qu'il convient d'être prudent quant au choix de ses partenaires financiers. Il faut également reconnaître qu'organiser des événements coûte très cher et, dans cette optique, les partenariats entre les secteurs public et privé s'imposent parfois à nous.

Je pense que l'on doit pouvoir mieux travailler la question et je ne manquerai donc pas de la poser lors de la prochaine édition d'Irisport, quand le dossier sera présenté au gouvernement bruxellois

- M. le Président.- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.
- M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- J'entends bien que la Commission communautaire française est responsable et que la Région l'est moins. Je compte donc transformer cette question et la reposer au niveau régional pour obtenir une réponse claire sur deux points.

Je souhaite d'abord savoir si une réflexion a lieu sur le type de partenariat. J'ai cité des partenaires dans les domaines du sport et des médias. En effet, la RTBF était partenaire et cela ne me pose aucun problème. Par contre, je soulève l'incohérence. Je poserai la question au niveau régional.

La réunion est levée à 15h40.

Commission des Affaires sociales du mardi 8 novembre 2011

Présidence de Mme Mahinur Ozdemir, première vice-présidente

La réunion est ouverte à 12h15.

INTERPELLATION

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LA SITUATION PAR DÉFAUT DES JEUNES ADULTES HANDICAPÉS
QUI RESTENT DANS L'ENSEIGNEMENT AU MOYEN D'UNE DÉROGATION, FAUTE
DE PLACES DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL

DE M. JOËL RIGUELLE

À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Bien que, comme toute personne majeure en Belgique, la jeune personne en situation de handicap puisse arrêter sa scolarité à 18 ans, l'enseignement spécial prévoit un enseignement jusqu'à 21 ans. De manière générale, au-delà de cette limite, soit 21 ans accomplis au 31 août, un jeune ne peut poursuivre sa scolarité dans l'enseignement secondaire.

Cependant, vu le contexte actuel de pénurie pour ces jeunes sortants, le décret de la Communauté française de 2004 organisant l'enseignement spécialisé prévoit dans son article 15 § 4 une dérogation par le gouvernement qui prévoit "le maintien au-delà de 21 ans d'un élève qui ne peut être pris en charge par un atelier protégé, un centre d'hébergement ou un centre de jour, à la condition que le coût de l'accueil ne soit pas mis à charge du budget de la Communauté française, sans qu'il soit pour autant dérogé à l'obligation de gratuité".

La période postscolaire est un moment charnière dans la vie, peut-être davantage encore dans la vie d'un jeune adulte en situation de handicap. Sur le plan institutionnel, le passage du giron de la Communauté française à la Commission communautaire française s'accompagne de la fin de l'obligation légale, pour les pouvoirs publics, de prendre ces jeunes en charge. Le jeune peut donc rester inscrit dans une école spécialisée, mais cette dernière ne reçoit plus aucun subside de la Communauté française et c'est dès lors la Commission communautaire française qui est sollicitée pour payer cette prise en charge. Une convention est conclue chaque année avec la Communauté française à cet effet. En 2005, d'après mes informations, l'intervention prévue était de 186.000 €. Aujourd'hui, elle s'élève à environ 129.000 €.

Chaque année, des jeunes adultes handicapés qui atteignent 21 ans sont donc maintenus scolarisés sur base de dérogations. Mais alors qu'il y a peu, les cas étaient assez rares et les places sous-utilisées - il y aurait 20 places prévues au total -, il me revient que le nombre d'élèves est en augmentation pour l'année 2011-2012.

Par ailleurs, on le sait, les places en centres d'accueil font défaut, elles restent occupées plus longtemps de par le vieillissement de la population. Les conditions d'accessibilité en entreprise de travail adapté (ETA) s'étant durcies depuis le changement d'appellation d'atelier protégé en ETA, elles laissent une majorité des jeunes issus du type 2 à leur porte.

Le phénomène ne serait donc pas près de s'arrêter. D'autant que les places qui restent ainsi occupées au-delà de 18 ans ne se libèrent pas pour des plus jeunes.

Si la dérogation permet à ces jeunes adultes de faire de l'occupationnel tout en repoussant le moment de leur entrée dans la vie active ou en centre de jour, la problématique se situe bien évidemment au niveau de la pénurie des structures d'accueil et d'intégration pour ces personnes à besoins spécifiques.

Pourtant, il est évident que cette méthode n'est qu'un palliatif au manque de continuité dans leur prise en charge et que leur place n'est plus à l'école.

Confirmez-vous la hausse de ce nombre de dérogations? Quelle est l'évolution du nombre de demandes?

Combien de jeunes personnes handicapées âgées de 21 ans ont-elles bénéficié de cette intervention lors de cette rentrée scolaire et a-t-il fallu opérer une sélection? Dans l'affirmative, sur la base de quels critères?

La dérogation peut-elle être renouvelée? Cela arrive-t-il parfois?

Une convention lie la Commission communautaire française et la Communauté française au niveau du subside de prise en charge. Pourriez-vous nous préciser les grandes lignes de son contenu? Comment s'organise le subventionnement?

Enfin, qu'a-t-il été mis en oeuvre pour éviter cette situation et améliorer la continuité postscolaire dans des activités pertinentes et cohérentes avec un projet de vie?

Je terminerai en soulignant que l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH) a, de son côté, décidé de ne plus intervenir dans le remboursement du coût des élèves relevant de la Région wallonne maintenus dans les écoles d'enseignement spécialisé. Cependant, tenant compte que la sortie de l'école signifie, pour beaucoup de personnes handicapées, la disparition de leur réseau social et l'entrée dans une longue période d'inactivité qui mène à une perte des acquis, la Région wallonne a dégagé des moyens supplémentaires, à concurrence de 625.000 €, afin de soutenir la mise en place de projets destinés à améliorer la transition entre l'école et la vie active auprès des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Ne serait-ce pas là une piste à explorer?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- La période postscolaire constitue un moment charnière important dans la vie de tout jeune, en particulier des jeunes personnes handicapées. L'une des solutions actuelles pour aborder ce tournant consiste en la possibilité de dérogation pour un maintien dans le milieu scolaire après 21 ans.

Les demandes de dérogation sont à la hausse pour l'année scolaire 2011-2012. En 2008-2009, sur 12 demandes introduites, 10 ont été acceptées. En 2009-2010, sur 14 demandes, 13 ont été acceptées. En 2010-2011, sur 13 demandes introduites, 12 ont été acceptées. Pour cette année, 24 demandes ont été introduites, dont 22 acceptées. La proposition d'ajustement 2011 qui vous sera présentée sous peu indique une augmentation budgétaire afin de couvrir ces coûts. Le crédit concerné atteindra par conséquent 186.000 €.

Les refus sont essentiellement liés à des problèmes administratifs, comme un dossier rentré après le délai du 30 juin, l'absence d'admission au service Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE) ou encore une absence de domiciliation à Bruxelles.

Dans le cas où le dossier est en ordre, aucune sélection n'est opérée. La dérogation peut être renouvelée une fois, ce qui ne concerne que 10 % des cas.

La convention, établie par année scolaire entre la Communauté française et la Commission communautaire française, prévoit que la Commission communautaire française intervient par année scolaire à raison de 9.915,74 € par personne handicapée âgée de plus de 21 ans qui fréquente au cours de cette année un enseignement spécialisé de forme 1 ou 2, en raison d'une absence de place en centre de jour, en centre d'hébergement ou en entreprise de travail adapté (ETA). L'intervention est liquidée après réception du résultat du contrôle par la Communauté française de la présence dans l'établissement scolaire des personnes visées.

De façon plus générale, ce maintien en enseignement spécialisé au-delà de 21 ans ne constitue pas une solution idéale pour le jeune concerné, sauf quand cela lui permet de poursuivre ses stages et sa formation en vue d'entrer en entreprise de travail adapté.

Certaines études associatives et une étude sur les besoins des jeunes Bruxellois âgés de 18 à 28 ans en situation de handicap à Bruxelles commanditée par l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées mettent en évidence que la charnière entre la période scolaire et l'âge adulte est une période critique pour les jeunes, mais aussi pour les familles. Les constats portent notamment sur le manque d'information des familles et des professionnels.

Diverses mesures concrètes et actions sont recommandées par l'Observatoire en vue d'y remédier: le développement d'une politique plus proactive du service PHARE à l'intention des personnes handicapées de cette tranche d'âge, le développement d'un travail en réseau avec les mutuelles, les établissements scolaires, les centres psycho-médico-sociaux (PMS), les services de promotion de la santé à l'école (PSE), le renforcement et l'élargissement du champ de l'accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Communauté française en matière d'intégration scolaire et une meilleure articulation entre l'enseignement spécialisé et le service PHARE.

Une présentation de cette recherche relative à l'évaluation des besoins des personnes handicapées de 18 à 28 ans en Région de Bruxelles-Capitale et des recommandations de l'Observatoire aura lieu le 28 novembre prochain.

En outre, consciente qu'il y a lieu de diversifier l'offre de services offerts aux jeunes adultes sortant de l'enseignement spécialisé, j'ai décidé de soutenir comme initiatives deux projets destinés aux jeunes sortant de l'enseignement spécialisé:

- "Farilu", un atelier de boulangerie et chocolaterie assurant la distribution de ses produits dans son quartier;
- l'asbl "Vivre et grandir Saint-Raphaël", accompagnant de manière intensive des jeunes présentant une déficience intellectuelle après leur scolarité en continuant et renforçant leurs apprentissages.

Enfin une étude sur la mise en place d'activités valorisantes d'utilité sociale ou "participation par l'activité" (PACT) est en cours.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'accès à l'emploi en entreprise de travail adapté (ETA), un dispositif a été mis en place depuis 2009 avec le soutien du Fonds social européen en vue de permettre l'accès à l'emploi via un contrat d'adaptation professionnelle à 20 personnes (en équivalent temps plein) qui n'avaient plus accès aux ETA. Jusqu'à présent, 40 personnes ont bénéficié de ce dispositif. Parmi elles, environ un tiers viennent de sortir de l'enseignement spécialisé. Grâce à un rythme et à un encadrement adaptés, plusieurs d'entre elles ont pu ensuite accéder à un emploi en ETA

Votre remarque sur ce qui se passe en Région wallonne est également pertinente. Une réflexion est en cours à ce sujet au sein de mon Cabinet. Cependant, la décision de ne plus intervenir dans le remboursement du coût des élèves relevant de la Commission communautaire française et maintenus dans les écoles d'enseignement spécialisé demande notamment la mise en place de mesures de transition afin de ne pas laisser un jeune sur le carreau. Nous espérons que cela pourra être envisagé à l'horizon 2013.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Certains points de votre réponse rejoignent mes préoccupations. Si la présentation prévue le 28 novembre n'est pas ouverte aux parlementaires, je souhaiterais à tout le moins avoir accès aux résultats du travail effectué à cette occasion.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

QUESTION ORALE

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bea Diallo.

ACCÈS AUX STAGES SPORTIFS
POUR LES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

DE M. BEA DIALLO

À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la Présidente.- La parole est à M. Bea Diallo.

M. Bea Diallo (PS).- L'été est à présent dernière nous et il s'est posé comme chaque année la question des stages de sport organisés pendant les vacances scolaires.

Certaines familles désireuses de permettre à leur enfant de fréquenter un stage sportif rencontrent pourtant des difficultés particulières. Je pense ici aux enfants porteurs de handicap, qui souhaitent comme, tous les enfants, profiter des vacances pour se dépasser et sortir du quotidien.

En effet, la prise en charge d'enfants handicapés requiert une assistance accrue et, parfois, du matériel ainsi que des infrastructures spécifiques.

Je souhaiterais avoir un panorama de ce que la Commission communautaire française met en place pour répondre à ces besoins.

Dans de nombreux cas, la pratique du sport par l'enfant handicapé mental ou physique est tout à fait compatible avec son intégration dans un stage destiné au grand public, moyennant un supplément d'assistance et pourvu que l'infrastructure respecte les recommandations en matière d'accessibilité reprises dans la brochure publiée par l'asbl Accès et mobilité pour tous avec le soutien de la Commission communautaire française.

Selon cette brochure, le besoin principal est donc de disposer d'un personnel sensibilisé et capable d'apporter une assistance le cas échéant ou d'encadrer les moins autonomes, dédié à l'intégration de l'enfant dans le groupe et l'organisation du stage. Cet accompagnement personnalisé représente toutefois un coût, hors de portée pour de très nombreux parents.

Je lis à ce propos dans la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française qu'un décret inclusion traduira une volonté déclarée "d'inclure les personnes handicapées dans tous les domaines de la vie sociale sans nier ni gommer les différences et en refusant toute forme d'exclusion et de ségrégation". Des mesures d'ordre logistique ou financier sont-elles prévues en ce sens dans le but de promouvoir ou de faciliter ce type d'intégration?

La question de la participation aux stages sportifs est-elle incluse dans les travaux et la réflexion sur la "désinstitutionnalisation", le mode de subventionnement dont il est question dans la déclaration de politique générale?

Si oui, il s'agirait d'une orientation différente que celle prévue par l'arrêté de la Communauté française du 19 janvier 2001 fixant les conditions d'octroi des subventions pour l'organisation de stages sportifs pour handicapés, qui ne prévoit que l'octroi de subventions pour l'organisation de stages destinés spécifiquement à des enfants porteurs de handicap, sans compter l'optique du soutien à l'intégration d'enfants porteurs de handicap dans des stages pour un public non porteur de handicap. Y a-t-il concertation à ce sujet entre les deux institutions?

Si la question des stages sportifs n'est pas examinée dans les travaux du futur décret inclusion, seriez-vous disposée à vous pencher sur la question vu la demande des parents?

Enfin, les aides individuelles perçues par les familles de personnes handicapées sont-elles prévues pour couvrir le besoin de loisirs et, plus spécifiquement, de sport?

Selon les informations à votre disposition et les demandes que vous avez pu recueillir de la part des familles, l'offre estelle à même de rencontrer la demande sur l'ensemble du territoire bruxellois?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la politique d'Aide aux personnes handicapées.- La question de la participation des enfants et des jeunes porteurs de handicap à des stages sportifs, ou à des activités de loisir, est importante et me tient fort à coeur.

Depuis que je suis ministre en charge de ces questions, c'est-à-dire depuis 2004, j'ai souhaité développer ou soutenir différents projets qui s'inscrivent dans une démarche inclusive. Quelques exemples: Bruxelles-Intégration, projet de l'asbl Badje, qui soutient l'inclusion extrascolaire d'enfants porteurs de tous types de handicaps et offre un accompagnement adapté des familles et des milieux d'accueil extrascolaires.

Nous avons également soutenu l'École du cirque, qui ouvre aussi ses portes aux personnes en situation de handicap, les Fauteuils volants et Itinéraires, qui est un service d'Aide aux jeunes en milieu ouvert (AMO). Ces organismes mettent sur pied des projets sportifs et culturels qui favorisent l'intégration ainsi que les contacts entre personnes de milieux différents, comme des jeunes en difficulté recevant de l'aide à la jeunesse et des jeunes en situation de handicap.

Un autre projet auquel nous collaborons également, qui est plus connu et d'un genre différent: les Special Olympics, ce grand événement rassemblant plus de 3.000 athlètes porteurs d'un handicap mental.

Le Royal yacht club, quant à lui, propose une initiative plus que sympathique et qui fonctionne bien: ce club possède deux voiliers adaptés permettant de naviguer en tandem. L'asbl Les Pissenlits organise de son côté des activités intégrant des personnes sourdes.

En tant que ministre de la Jeunesse, je soutiens aussi deux grands projets dont l'initiative a été prise par les scouts et les guides catholiques de Belgique en vue de sensibiliser et former des animateurs à l'accueil de personnes handicapées dans leurs unités.

Notre collaboration avec Cap 48 nous avait mené à intégrer dans les troupes bruxelloises d'organisations de jeunesse des jeunes porteurs de handicaps. Nous avons soutenu la formation des animateurs encadrant ces jeunes, parce que ce genre d'intégration ne s'improvise pas.

Certains services d'accompagnement peuvent soutenir des parents ou des jeunes qui en font la demande afin de favoriser l'intégration des jeunes porteurs de handicap dans des activités de loisirs, en formant les animateurs, en soutenant l'enfant dans les premiers contacts ou en servant de référent en cas de difficulté.

Ainsi, des enfants parfois lourdement handicapés ont pu être inclus dans des activités avec d'autres jeunes de leur âge.

En effet, il existe des activités organisées uniquement pour des enfants porteurs de handicap, mais également des activités visant à intégrer les enfants handicapés aux autres. Un choix peut donc être fait.

La réflexion menée dans le cadre du décret inclusion prend en compte la question sportive dans la dimension "loisirs" et ce, dans une optique inclusive.

Des aides individuelles peuvent être octroyées en vue de favoriser la participation à des activités sportives quand elles appellent des frais supplémentaires liés à la déficience. Ainsi, le service PHARE est déjà intervenu par exemple,

pour l'adaptation d'un vélo, d'un tandem ou d'une chaise roulante spéciale pour un danseur.

Malgré toutes ces mesures, il est évident que l'offre est insuffisante par rapport aux demandes. Ceci est notamment lié aux craintes et aux représentations du secteur ordinaire par rapport au handicap. Je lance ici véritablement un appel aux clubs sportifs car je crois que certaines craintes demeurent chez les responsables de ceux-ci qui se sentent perdus à l'idée d'accueillir des jeunes porteurs de handicap, de les accompagner.

A cet égard, il convient de dépasser ces obstacles et ces barrières, de prévoir avec les services d'accompagnement qu'il y ait un module de formation ou, du moins, la mise en place d'un processus de démystification de la question du handicap. Cela vaut finalement pour tous les lieux de vie, en ce compris les écoles, les crèches...

Je terminerai en insistant sur la démarche inclusive qui ne peut se faire sans le soutien des pouvoirs publics compétents. En effet, la personne en situation de handicap, pour devenir un bon sportif, doit avant tout avoir accès aux infrastructures. De nombreux efforts sont à fournir à ce niveau également. La Commission communautaire française a réalisé un travail très important en la matière en diffusant un guide PMR (Personne à mobilité réduite) adressé à tous les promoteurs d'infrastructures sportives.

C'est tout ce que je peux vous répondre à l'heure actuelle. Il est clair que des efforts restent à fournir. C'est important si nous souhaitons appliquer cette politique inclusive.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Bea Diallo.

M. Bea Diallo (PS).- Cette politique doit bénéficier du soutien renforcé de notre Région mais aussi de l'implication des communes, à travers des actions de sensibilisation et l'intégration dans les différents stages. Vous avez cité l'asbl Badje, avec laquelle nous avons une convention. Dans nos différents stages, nous parvenons déjà à intégrer les enfants porteurs d'un handicap. La grande difficulté est cependant de trouver des animateurs formés et sensibilisés pour les encadrer et les accompagner.

INTERPELLATIONS (SUITE)

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

La mise en place d'outils d'intégration à destination des primo-arrivants

DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

ET INTERPELLATION JOINTE

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES DIFFÉRENTS PROJETS
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS

DE M. ALAIN MARON

À M. CHARLES PICQUÉ,
MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE

Mme la Présidente.- A la demande des auteurs, l'interpellation et l'interpellation jointe sont reportées à une prochaine séance de la commission.

L'ORGANISATION DE COURS D'ALPHABÉTISATION

DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

À M. CHARLES PICQUÉ,
MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE

ET À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

ET INTERPELLATION JOINTE

LA FORMATION DES FORMATEURS EN ALPHABÉTISATION

DE MME CÉLINE FREMAULT

À M. CHARLES PICQUÉ,
MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE

Mme la **Présidente.-** A la demande des auteures, l'interpellation et l'interpellation jointe sont reportées à une prochaine séance de la commission.

(Présidence: M. Alain Maron, deuxième vice-président)

L'AIDE AUX JEUNES ADULTES ET ENFANTS SANS-ABRI

DE MME MAHINUR OZDEMIR

M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

M. le Président.- La parole est à Mme Mahinur Ozdemir.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH).- La majorité des sans-abri - toutes villes et tous centres d'hébergement confondus - en Belgique a moins de 50 ans. De plus, les mineurs et les enfants sont fortement représentés au sein des maisons d'accueil et des abris de nuit, parfois dès leur plus jeune âge.

L'enfant ne doit plus uniquement être considéré par les lieux d'hébergement comme un accompagnant de l'adulte mais comme une personne à part entière, avec ses propres souffrances, qui nécessite un accompagnement spécifique (suivi psychologique, organisation d'activités, collaboration avec des services extérieurs).

En outre, la présence d'enfants implique des adaptations pratiques du fonctionnement d'hébergement afin de maintenir une vie familiale tout en vivant au sein d'une collectivité, comme la prise de repas en famille ou l'accès aux chambres pour les siestes des enfants. Beaucoup de questions se posent dans les maisons d'accueil qui n'étaient pas initialement prévues pour y accueillir des enfants, surtout avec l'allongement de la durée des séjours, sur le long terme.

Le mémorandum 2010 de l'Association des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA) fait référence à cette problématique des jeunes et des enfants sans-abri et formule une série de propositions les concernant, notamment:

- améliorer l'offre d'accueil pour les jeunes adultes de 18 à 25 ans;
- soutenir le développement de projets spécifiques qui favorisent la prise en compte du vécu, des besoins et des demandes des enfants;
- éviter l'hébergement d'enfants dans des structures d'urgence non adaptées, comme les asiles de nuit.

Lors de votre réponse à ma dernière interpellation sur les maisons d'accueil, vous aviez déjà abordé la problématique des jeunes sans-abri en évoquant la mise en place d'un projet spécifique "pour aider ces jeunes à se mettre à niveau scolairement, à s'investir dans une formation qualifiante ou dans la recherche d'un emploi, et à leur réapprendre la vie sociale et le partage". Ce projet devait être inauguré cette année.

La déclaration de politique générale fait également mention de la diversification des publics accueillis par les maisons d'accueil: "De plus en plus de jeunes, de femmes, jeunes ou moins jeunes, avec ou sans enfants, recourent à ces services".

Le gouvernement s'est engagé à renforcer les normes d'encadrement dans les maisons hébergeant une population jeune et à soutenir des projets spécifiques d'accueil de groupes de jeunes adultes.

Pourriez-vous me dire quand est prévue l'inauguration de ce projet spécifique aux jeunes sans-abri dont vous aviez parlé devant cette Assemblée? D'autant plus que, lors lors de la déclaration de politique générale, M. Doulkeridis a annoncé que ce projet serait reporté pour des raisons financières. Pourriez-vous nous décrire ce projet (situation géographique, nombre de professionnels engagés, nombre de places, spécificités)? En ce qui concerne les normes d'encadrement, pourriez-vous nous dire où en est la situation?

M. le Président.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Les enfants font très souvent partie des "bagages" des mères, et parfois des pères, sans abri, et il n'est pas aisé pour les maisons d'accueil de répondre à leurs besoins spécifiques tant les problématiques rencontrées par ces familles sont nombreuses et imbriquées. Les législations ne précisent pas de missions spécifiques par rapport aux enfants. Pourtant, leur présence interroge le travail du professionnel et l'adéquation de sa place entre le parent et l'enfant. Voilà peut-être une piste de réflexion sur laquelle il conviendrait de travailler.

La question de la mixité entre enfants, pré-adolescents, adolescents, adultes en difficulté est également à l'ordre du jour des missions remplies par les travailleurs sociaux. Une recherche-action intitulée "Des enfants sans chez soi: comment les maisons d'accueil peuvent-elles répondre à leurs besoins?" est actuellement menée par l'AMA. Avezvous déjà eu l'occasion de prendre connaissance de résultats intermédiaires ou de rapports du comité de pilotage?

Quoi qu'il en soit, certaines données sont déjà connues. D'ailleurs, la déclaration de politique générale indiquait que, pour rencontrer l'accroissement du nombre et la diversification des personnes sans abri, le gouvernement s'était engagé à ce que les travailleurs puissent bénéficier d'un cadre de travail suffisamment sécurisant, notamment par des formations et supervisions. Le gouvernement s'était également engagé à ce que le travail en réseau (santé mentale, maisons médicales, hôpitaux, centres de planning familial,...) soit renforcé.

Pouvez-vous nous indiquer les actions fortes qui ont été menées dans ce sens depuis le dernier débat sur le sujet et comment s'organise la coopération entre secteurs de la santé et secteurs sociaux?

Comme ma collègue, je serais également très intéressée de savoir quels sont les projets spécifiques à destination des jeunes de 18 à 25 ans, en termes d'accompagnement, d'hébergement et de suivi post-hébergement, qui constitue un axe important.

Par ailleurs, cette augmentation et cette diversification des personnes sans abri qui touche davantage d'enfants et de jeunes adultes est interpellante et nécessite que l'on travaille davantage en amont pour éradiquer cette problématique et la pauvreté. Cela interroge toutes les disciplines. Au niveau régional, ce sont particulièrement celles de l'emploi, de la formation et du logement sur lesquelles vous avez un certain poids, que ce soit au niveau de la Commission communautaire française ou au niveau de la Région ...

Bien évidemment, des choix essentiels sont également opérés au niveau fédéral et, à cet égard, nous vivons des moments cruciaux. Je crains que des économies se fassent malencontreusement sur le dos des plus fragiles - des chômeurs notamment - ce qui *in fine* augmentera les besoins en termes de maisons d'accueil.

Les observateurs de terrain soulignent aussi l'aberration que constitue la non-individualisation des droits, qui multiplie les fausses domiciliations et les familles brisées. Il y a quelques mois, je vous avais interrogé sur votre opinion à ce sujet, et vous aviez déclaré être prêt à relayer au niveau fédéral la nécessité d'individualiser les droits. Avez-vous entrepris des démarches en ce sens?

Enfin, les politiques fédérales d'accueil des demandeurs d'asile sont également à réexaminer car elles ont un impact direct sur le secteur des sans-abri, en particulier au niveau de la Commission communautaire commune, mais également celui de la Commission communautaire française. Face à l'augmentation actuelle du nombre de demandeurs d'asile, qui est également liée à la fermeture récente de deux structures, des décisions sont-elles prises au niveau du secteur Commission communautaire française? Si oui, quelles sont-elles?

M. le Président.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.- Je ne peux pas, à ce stade, vous donner une date d'inauguration pour le projet jeunes des Petits Riens car, malgré les moyens budgétaires que nous avons mis à sa disposition, il a du être postposé suite à un problème d'ordre urbanistique.

En effet, l'association avait trouvé des locaux à Schaerbeek, rue des Coteaux. Ces locaux appartenaient à un propriétaire privé. Il était envisagé de les louer avec un bail emphytéotique. Lors de la demande de permis d'urbanisme pour la modification d'affectation, il s'est avéré que l'immeuble était déjà en infraction urbanistique. La demande de régularisation et de modification allait entraîner un coût et un délai supplémentaires. C'est à ce moment que l'asbl les Petits Riens a décidé de lâcher ce projet à Schaerbeek.

Néanmoins, je tiens à vous rassurer. Le projet n'est pas pour autant abandonné. Les Petits Riens sont actuellement en pourparlers avec des propriétaires à Saint-Gilles. Ils envisagent de racheter une ancienne maison de repos. Nous attendons la conclusion de la vente. Dès l'obtention des locaux, ils devront introduire une demande de modification d'affectation. C'est pourquoi l'ouverture de cette nouvelle maison devrait avoir lieu en septembre 2012.

Vous l'avez compris, ce n'est jamais facile de trouver un bâtiment, de vérifier son affectation, de demander une modification d'affectation et d'obtenir les autorisations.

M. Maron, que je croise très souvent en commission de l'Aménagement du territoire, m'interroge toujours sur le respect des procédures et il peut donc en être le témoin attentif. Nous serons évidemment respectueux des procédures.

Ce projet est important pour nous. Dans le débat, nous pouvons dissocier l'accueil des jeunes de l'accueil des enfants. L'accueil des enfants se fait très souvent en compagnie de leur maman.

Dans votre question, vous repreniez le mémorandum des maisons d'accueil. Leur première demande, et la priorité actuelle du secteur, est d'offrir un accueil pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans. Le projet dont nous parlons aujourd'hui vise cet accompagnement spécifique dans un immeuble, en chambres individuelles, avec 15 places au départ. Le projet serait mixte car l'équipe des Petits Riens estime que la présence de jeunes filles peut parfois être un élément modérateur.

L'asbl a pour ambition d'aider ces jeunes à s'intégrer dans une dynamique proactive. Ainsi, le projet pédagogique vise à ce que ces jeunes puissent, soit se mettre à niveau scolairement, soit s'investir dans une formation qualifiante, ou encore, à l'accompagnement dans la recherche d'un emploi valorisant. Mais, en toile de fond, le projet jeunes des Petits Riens a pour objectif de leur réapprendre la vie sociale et le partage.

Afin de garantir la qualité du travail, le projet prévoit des séjours d'environ une année. Ce ne sera donc pas un centre d'hébergement d'urgence. En effet, pour mener à bien l'approche globale de ce projet de réinsertion des jeunes, un travail de suivi et un certain délai sont nécessaires.

L'asbl désire que cette nouvelle structure soit bien distincte mais qu'elle bénéficie de l'aide des différentes cellules (juridique, logement, insertion, santé, animation) de la Maison d'accueil existante. Enfin, une collaboration avec des services extérieurs tels que l'asbl Santé mentale et exclusion sociale (SMES) ou les centres de planning familial et tout autre service ambulatoire est envisagée. La mixité du projet justifie également la création d'une structure bien séparée de la maison principale qui n'accueille que des hommes.

Au niveau budgétaire, l'asbl qui sera agréée pour 15 lits, obtiendra une enveloppe annuelle d'un peu plus de 300.000 € sur la base des estimations de l'administration. En termes de personnel, cette maison fonctionnera avec cinq équivalents temps plein. Ainsi, en plus du directeur, il y aura une assistante sociale et trois éducateurs avec une présence assurée 24 heures sur 24.

Compte tenu de la crise du logement, il n'est pas aisé de trouver des lieux d'accueil à Bruxelles. Je puis toutefois vous assurer que nous serons attentifs à la mise en oeuvre de ce projet qui correspond aux attentes du secteur.

Concernant la recherche-action relative à l'accueil des enfants sans-abri, je ne dispose pas d'information à ce stade. Dès que nous aurons eu une concertation avec les acteurs concernés, je ne manquerai pas de vous informer des résultats.

Le centre Le Chèvrefeuille à Ixelles, dont nous avons fêté le quarantième anniversaire récemment, accueille des femmes avec enfants. Outre l'accompagnement qui y est assuré sur le plan de la socialisation et de la recherche d'emploi, ou de l'obtention d'une fonction qualifiante, elle assure avant tout une prise en charge psychologique et familiale. La dimension humaine est mise en avant comme dans les autres maisons

d'accueil. La difficulté relative à l'accueil des enfants des sans-abri relève principalement de l'hébergement qui est de plus en plus long.

C'est la crise du logement. Face à ce constat, nous pouvons faire des choix. L'un consiste à multiplier les maisons d'accueil, l'autre est de travailler en amont sur le plan du logement. Avec le secteur, nous avons été confrontés à ce dilemme. Nous avons également eu ce débat au Parlement, à plusieurs reprises. Au niveau politique, nous avons choisi une position très bruxelloise. Tantôt nous avons tenté de répondre à l'immédiat, avec le projet des jeunes de 18 à 25 ans. Tantôt, nous avons voulu travailler sur la question du logement.

En effet, l'une des réponses réside dans la compétence du logement. Je crois que nous devons travailler avec des appartements de transit, avec des primes allocations de déménagement, d'installation et de loyer (ADIL) qui pourraient être étendues.

On doit aussi trouver le bon équilibre entre le nombre de places existant à Bruxelles au niveau des maison d'accueil avec ou sans enfant mais aussi avec cette capacité d'intégrer à terme ce public dans des logements. C'est une véritable préoccupation. On peut plaider pour davantage de places dans nos maisons d'accueil mais selon les experts, c'est du logement qu'il faut en priorité.

Pour l'individualisation des droits sociaux, je vous rejoins tout à fait et j'ai d'ailleurs inscrit ce point à l'agenda de la prochaine Conférence interministérielle présidée par M. Courard. Nous attendons le gouvernement de plein exercice. Nous sommes d'accord. C'est là un moyen de sortir de situations parfois très compliquées.

Concernant la question sur la fermeture des structures pour les demandeurs d'asile, nous n'avons pris aucune initiative au niveau de la Commission communautaire française mais nous serons attentifs au suivi de ce dossier.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH).- Vous avez répondu à toutes mes questions. Je sais que vous apportez une attention particulière à cette problématique. Je vous rejoins totalement quand vous dites que le vrai défi, c'est la crise du logement. Il faut travailler en amont.

Les maisons d'accueil n'ont pas pour vocation de se multiplier. Les responsables de ces maisons demandent que des solutions soient trouvées pour proposer des logements de transit et collaborer avec les Agences immobilières sociales (AIS) et autres. C'est du travail à long terme.

J'ai retenu que vous prévoyiez l'inauguration de cette maison pour jeunes en septembre 2012. Vous y croyez, et je l'espère aussi. Nous serons attentifs à l'évolution du dossier. J'espère que vous collaborerez avec M. Doulkeridis.

M. le Président.- L'incident est clos.

(Présidence: Mme Fatoumata Sidibé, présidente)

PROMOTION DE LA PILULE

DE MME MAHINUR OZDEMIR

À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Mahinur Ozdemir.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH).- Le 26 septembre dernier, c'était la journée internationale de la contraception. A cette occasion, la société Bayer a présenté les résultats d'une étude "Clueless or Clued-up" sur les relations sexuelles non protégées et les barrières qui mènent au refus de la contraception. Cette étude a été menée sur 5.426 jeunes de 15 à 19 ans dans le monde et n'inclut malheureusement pas de données belges.

Cependant, il me revient qu'une nouvelle tendance voit le jour auprès des adolescentes et jeunes femmes en Belgique: la montée des préoccupations écologiques développe une aspiration à des méthodes dites "naturelles". La crainte des effets à long terme d'une imprégnation hormonale alimente un climat de suspicion, voire de ras-le-bol, à l'égard de la contraception orale. Le discours sur la "présence d'hormones dans l'urine et son rejet dans la mer qui entraînerait la féminisation des poissons et batraciens" se répand comme une traînée de poudre dans certains milieux.

La déclaration de politique générale prévoit "en matière de planning familial d'augmenter la prévention des grossesses non désirées, (...) de pérenniser les mesures de double protection (pilule et préservatif) et de distribution de pilule du lendemain dans un souci de prévention".

Comme vous l'aurez compris, il est surtout question de "prévenir" une situation qui mettrait les jeunes filles dans une détresse psychologique certaine. En 2007, il y a eu 18.705 avortements en Belgique, soit 838 de plus qu'en 2005. Plus de 25% des avortements ont lieu à Bruxelles. Et il se dit qu'un avortement sur deux aurait lieu faute d'une contraception adéquate. Pourtant, je pense que nous serons tous d'accord au sein de cette Assemblée pour dire que l'interruption volontaire de grossesse n'est pas un moyen contraceptif.

L'objectif de prévention des grossesses non désirées est-il atteint? Y aura-t-il une évaluation de la situation à ce sujet?

Le secteur des plannings familiaux s'est-il fait l'écho auprès de vous de cette nouvelle tendance du refus de la pilule? Des actions spécifiques pour lutter contre ces stéréotypes et idées préconçues concernant la pilule contraceptive sont-elles prévues?

Par ailleurs, les plannings familiaux ne sont pas les seuls acteurs de première ligne en matière de prévention des grossesses non désirées. Les médecins généralistes et de famille sont également concernés.

Avez-vous pris des contacts avec votre collègue, le ministre Benoît Cerexhe, afin de coordonner vos efforts de communication, d'information et d'éducation du public cible?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Votre déclaration gouvernementale souligne qu'un soutien particulier sera prévu pour les centres agissant en milieu scolaire ou dans le secteur de l'aide à la jeunesse, dans le double but de prévenir les grossesses non désirées et les maladies sexuellement transmissibles. Cette louable décision doit d'autant plus figurer à l'agenda que des obstacles surgissent que nous n'aurions pas imaginés, tel le refus de prendre un contraceptif oral sous prétexte qu'il s'agit d'un produit chimique.

Suite à cette vague, des actions spécifiques ont-elles été menées auprès des jeunes dans les écoles ou dans le secteur de l'aide à la jeunesse à propos de la nécessité pour toute personne de s'organiser une contraception de bon aloi, qui fasse fi de toutes les fables qui circulent sur le sujet?

La question de la pilule est encore plus compliquée quand il s'agit d'avoir accès à la pilule du lendemain. Dans ce cas, des pressions sociales réelles ou imaginaires peuvent constituer une gêne, voire un empêchement d'avoir recours à la pilule du lendemain achetée en pharmacie. Or, il s'agit de faire vite après un rapport sexuel non protégé, car une fois le délai de 72 heures passé, ce mode de contraception de la dernière chance devient inutile.

Malgré tous les bémols que l'on peut mettre à ce type de contraception, elle peut s'avérer très utile pour éviter une IVG quelques semaines plus tard. Là encore, des informations précises doivent être rappelées sans cesse aux jeunes, et cela dans le cadre de conseils qui vont au-delà des considérations techniques mais qui visent à la construction d'une vie sexuelle épanouie et respectueuse d'autrui.

Par ailleurs, en prolongeant le contenu de l'interpellation de ma collègue, il faut également avoir à l'esprit la nouvelle tendance que constituent les kits d'interruption médicale de grossesse que l'on trouve sur internet. Pour une jeune fille ou une jeune femme en détresse, il est parfois plus tentant de se tourner vers l'anonymat d'internet et d'avoir recours à ce type de médication tout à fait illicite plutôt que de se rendre dans une pharmacie ou un centre de planning familial.

Ce type de kit ne dispose d'aucune autorisation de mise sur le marché et ne répond pas aux normes de qualité et d'efficacité indispensables, sans compter la carence de l'accompagnement médico-psychologique que nécessite l'acte d'interruption volontaire de grossesse.

Il s'agit d'un avortement qui n'est pas réalisé sous contrôle médical alors que tel est bien le cas pour l'avortement médicamenteux. En outre, ce dernier doit être pratiqué dans les sept semaines.

Encore faut-il aussi établir le diagnostic. Sait-on s'il s'agit d'une vraie grossesse et si la personne est en bonne santé? Il y a des contre-indications qui risquent de ne pas être prises en compte.

L'absence d'assistance médicale sérieuse peut donc se révéler particulièrement dangereuse. Il faut intégrer ce point dans le volet informatif, que j'ai déjà évoqué pour la pilule et pour la pilule du lendemain. L'information est ici primordiale et prévaut sur le coût puisque ce procédé est presque plus onéreux qu'une IVG.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Olivia P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS).- Je pense avoir hurlé en entendant, à la radio, le témoignage de cette jeune fille qui affirmait que les poissons allaient muter sous prétexte que l'on prenait la pilule. Je suis rassurée de constater que mes collègues d'Ecolo ne cautionnent pas cela. C'est de l'humour, bien sûr ...

Cependant, il est important de souligner- car j'y ai fait attention depuis cet événement - que cet état d'esprit n'est pas si anecdotique que cela auprès des jeunes. La formule est sans doute peu opportune, mais il s'agit d'un raisonnement qu'il convient de "tuer dans l'oeuf"!

(Rires)

En effet, la résistance à la prise d'hormones n'est pas nouvelle mais s'exprime vraisemblablement de manière tout à fait différente en fonction des moments et des époques. C'est un élément dont il faut tenir compte lorsque l'on fait passer un message préventif, au cours des animations.

Nous avons parlé plusieurs fois du projet Éducation vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). La chose qui me réjouit et sur laquelle reposent tous les espoirs de mon groupe, est la circulaire commune entre Commission communautaire française, Fédération Wallonie-Bruxelles et Région wallonne.

Nous souhaitons qu'elle soit diffusée, afin d'inciter les établissements scolaires à collaborer dans le cadre des animations à la vie sexuelle et affective, d'ouvrir plus facilement les portes des écoles et de donner plus systématiquement - car c'est une volonté commune - un accompagnement de qualité aux jeunes.

En effet, comme en témoigne une étude de 2006, le constat est inquiétant: la plupart des jeunes filles ne sont pas protégées lors de leurs premiers rapports. La combinaison de la pilule et du préservatif est pourtant fondamentale, particulièrement lors de l'adolescence et de ses implications en termes de découvertes, notamment sexuelles.

On ne peut donc, Monsieur le Ministre, que plaider en ce sens et vous soutenir dans vos initiatives ainsi que dans ce combat commun qui transcende le domaine de compétences de la Commission communautaire française en la matière.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Je commencerai par les questions de Mme P'tito qui permettent de poser un regard sur l'ensemble de ces politiques.

La priorité des priorités doit être d'offrir à chaque enfant qui se construit, dès le plus jeune âge, une information la plus objective possible sur la vie affective et sexuelle.

Vous avez raison de souligner que la majorité, tant au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles que de la Commission communautaire française, a décidé de travailler sur un projet de circulaire permettant d'intervenir davantage dans les écoles.

Deuxième élément, plus spécifique à Bruxelles: je tiens beaucoup au cadastre. Je désire savoir ce que l'on réalise réellement dans les écoles. Il faut généraliser et pour cela, nous devons savoir où nous sommes présents et où nous ne le sommes pas. On nous dit très régulièrement que nous ne sommes pas suffisamment présents dans les écoles techniques et professionnelles. Avant de prendre une mesure politique d'extension des animations portant sur la vie affective et sexuelle, il est opportun de disposer d'une vue claire de notre action sur le terrain.

J'ai lancé cette action avec le secteur. J'espérais la voir déboucher sur un résultat en septembre, mais ce ne fut pas le cas. Ensuite, nous devrons déterminer avec qui et comment nous élargissons. J'ai dit en public que les centres de planning familial étaient nos experts. J'exerce la tutelle sur eux et vous m'interrogez régulièrement à leur sujet. Les centres psycho-médico-sociaux (PMS) ont une certaine connaissance de la question et travaillent aussi en individuel.

A ce sujet, j'ai assisté récemment à un colloque, "Sexe, amour et vidéo", organisé par la Fédération laïque des centres de planning familial, le Groupe Santé Josaphat et

d'autres. Certains échanges ne peuvent pas avoir lieu en classe. Un jeune qui s'ouvrirait trop sur sa vie privée risquerait d'avoir des retours de flamme. Ce n'est pas aussi simple. Il faut assurer une animation d'information dans chaque classe, mais il est important d'effectuer aussi un travail individuel. C'est l'avantage des centres de planning ou des services de promotion de la santé (PSE) ou des PMS. Le jeune doit pouvoir à un moment donné parler de sa situation particulière. Se dévoiler devant toute la classe n'est pas chose facile.

Lors de ma courte intervention au colloque, je lançais: "Essayez avec vos enfants!" Malgré la proximité que l'on peut avoir avec eux, l'attention qu'on leur porte au quotidien, lorsqu'il s'agit de la sphère privée, affective et sexuelle, c'est difficile, on ne trouve plus les mots et on n'est peut-être pas la bonne personne. Des professionnels sont nécessaires.

Continuer à poursuivre l'objectif d'informer les jeunes dès le plus jeune âge doit être notre grande priorité.

Concernant la nouvelle tendance décrite par Mme Ozdemir et due à des préoccupations écologiques, nous n'avons reçu aucun témoignage ou signal à ce propos en provenance des centres de planning familial. Cependant, comme vous et Mme P'tito, j'en ai entendu parler.

En la matière, il convient de rester prudent. J'ai également entendu récemment à la radio qu'allaiter son bébé n'était pas la chose la plus opportune. Il y a cinq ou dix ans, on nous disait le contraire ! Il y a quinze ou vingt ans, on disait encore autre chose ! Je viens également de lire qu'une étude établissait que boire un ou deux verres de vin augmentait le risque de cancer du sein. Tous les jours, de nouvelles études sont publiées et il est intéressant de constater à quel point on les compartimente. Tantôt on vous explique qu'un verre de vin rouge est bénéfique pour la lutte contre les accidents cardiovasculaires, tantôt on vous le décrit comme néfaste. Soyons prudents vis-à-vis de toutes ces études, a fortiori lorsqu'il y a de grosses entreprises - et donc des intérêts économiques - derrière.

Ainsi que vous l'avez signalé, toute une série de croyances perdurent quant à la contraception. Il est de notre mission de veiller à une meilleure information afin de réduire le nombre de grossesses non désirées. Les travailleurs de première ligne dont vous avez parlé relèvent, pour leur part, des causes psycho-affectives toutes personnelles et difficiles à éradiquer. Il y a évidemment l'irrégularité dans la prise de la pilule, l'impression d'invulnérabilité après plusieurs rapports non protégés sans conséquence, le sentiment de culpabilité quant à l'emploi de moyens contraceptifs, la peur de prendre du poids, l'usage de l'alcool qui donne parfois l'illusion de l'absence de risques ou encore la peur de l'infertilité.

Malheureusement, les grossesses non désirées ne dépendent pas forcément de l'information dispensée au sujet des moyens contraceptifs ou de leur gratuité. Le lien de cause à effet n'est pas aussi fort qu'on le voudrait mais il est bien normal vu le caractère intime et donc fort complexe du suiet.

Bien entendu, cela ne nous empêchera pas de redoubler d'énergie et de moyens pour soutenir les jeunes gens dans leur quête d'une sexualité plus sûre.

J'en reviens maintenant aux chiffres que vous avez présentés, Madame Ozdemir. Je voudrais les mettre en perspective.

Certes, le nombre d'interruptions volontaires de grossesse est en augmentation mais, au-delà du lien avec le boom démographique bruxellois, cette augmentation n'est sans doute pas démesurée, je tiens à souligner qu'elle est aussi le signe d'un nombre croissant de maternités désirées, et donc de familles heureuses.

En ce qui concerne les outils déployés pour une sexualité plus autonome et favorisée par des informations fiables, nous avons diffusé, via nos services de première ligne, une brochure en onze langues, ciblée sur les différents moyens de contraception. Il s'agit d'un outil de prévention régulièrement réédité qui permet d'obtenir une information claire et précise en plusieurs langues. Grâce à cette information complète, chaque femme peut choisir le mode de contraception qui lui convient.

Une deuxième mesure est la distribution gratuite de la première plaquette de pilules contraceptives, de la pilule du lendemain et du préservatif, le but étant ici de responsabiliser également les hommes. Le budget dégagé s'élève à plus de 42.000 € par an, pour près de 10.000 plaquettes de pilules contraceptives, plus de 2.000 pilules du lendemain et plus de 30.000 préservatifs distribués chaque année. Nous souhaitons également pérenniser cette mesure en la rendant décrétale.

Les centres de planning familial diffusent quant à eux l'information nécessaire aux jeunes filles afin que la charge financière des moyens de contraception ne soit pas une entrave à leur utilisation. Il y a là aussi un problème d'information.

De même, les chiffres de fréquentation du site internet loveattitude.be sont en constante augmentation, passant de moins de 10.000 fréquentations pour les trois premiers mois de 2010 à plus de 14.400 visites pour la même période en 2011

En outre, j'ai souhaité l'intervention de la Commission communautaire française dans le concept "Sex & Co", qui a pour but de faire de la prévention en milieu festif, où l'alcool entraîne parfois des dérapages. Les centres de planning familial tiennent un stand lors de festivals et distribuent une brochure d'information et de prévention. L'intérêt de cette activité est qu'elle permet de toucher un large public de jeunes dans un cadre informel, permettant de faciliter le contact.

Je ne vais pas revenir sur la création du 27e centre de planning familial à Laeken, un quartier qui n'avait pas encore été couvert. La politique du secteur s'emploie à assurer une couverture maximale de tous les quartiers bruxellois.

Pour garantir une diffusion de l'information optimale, nous subventionnons la Fédération laïque des centres de planning familial afin qu'elle organise et dispense des formations à l'animation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Cellesci sont ouvertes aux travailleurs de première ligne, tels que les éducateurs, les médecins, les enseignants , et les travailleurs des services d'aide à la jeunesse.

Enfin, j'ai récemment assisté à l'événement "Sexe, amour et vidéo" organisé par la Fédération laïque des centres de planning familial. En 2005, les organisateurs avaient entamé une réflexion sur l'utilisation d'outils audiovisuels en animation à la vie affective et sexuelle. En 2010, avec l'aide de la Commission communautaire française, un film avait été réalisé sur ces questions, le montage étant issu de la captation d'une journée de réflexion entre les professionnels du secteur. En 2011, un livret d'accompagnement a été réalisé. Le film a été mis en ligne sur un blog pour recueillir les avis d'autres professionnels intéressés par la démarche.

Nous partons là une fois de plus de la réalité de nos jeunes. Il s'agit d'une utilisation exemplaire des nouveaux moyens de communication, peu coûteuse, par les jeunes et pour les jeunes, dans leur vie relationnelle, affective et sexuelle. On se penche ici sur l'utilisation positive que l'on peut en faire quand on utilise le média à bon escient, quand on apprend aux jeunes à en devenir maître, à en utiliser toutes les ficelles.

J'ai également participé à une table ronde dans une classe. Ces tables rondes et ces ateliers sont riches d'enseignements car ils permettent aux acteurs sociaux d'affiner leur travail. Il s'avère que la classe est un lieu où il n'est pas aisé d'exprimer ce qui touche à l'intimité et à la vie privée. Les adultes ont pu mesurer cette difficulté en se livrant eux-même à l'exercice. La manière dont on se dévoile à un assistant social a d'ailleurs fait l'objet d'une réflexion dans le secteur. Il s'agissait en effet de déterminer quelles étaient les limites de l'intervention sociale. Ces rencontres sont fondamentales pour affiner la méthode de travail sur cette question.

Je prends bonne note de l'action précise que nous devrions mener sur le kit par internet. Je demanderai que nous puissions inscrire cet aspect dans le cadre de nos campagnes d'information et de sensibilisation à destination du grand public.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Mahinur Ozdemir.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH).- Il faut effectivement relativiser certaines études. Lorsqu'il y a des tendances qui s'expriment brusquement et qu'on en entend l'écho à la radio à 7 heures du matin, cela choque un peu.

Je n'ai pas entendu de réponse par rapport au fait que les centres de planning familial ne sont pas les seuls acteurs en matière de prévention de grossesse et que les médecins généralistes de famille sont aussi particulièrement concernés par la problématique. Vous l'avez souligné tout à l'heure, il arrive que les gens aient des difficultés à parler avec l'assistante sociale parce que ce sont des sujets intimes et qu'ils n'osent pas franchir le pas. Ces personnes sont parfois plus à l'aise avec leur médecin de famille.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- J'avais répondu qu'on organisait des formations de première ligne, y compris à destination des médecins.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH).- Je n'avais pas entendu. Merci.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

(Présidence: Mme Mahinur Ozdemir, première vice-présidente)

LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Dans sa déclaration de politique générale, le président du Collège de la Commission communautaire française a annoncé qu'une attention particulière serait accordée aux femmes, via le plan d'action

national contre les violences conjugales, et que cette entreprise serait menée en collaboration avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je suppose dès lors que la lutte contre les violences conjugales sera intensifiée car il s'agit là d'un véritable fléau. Selon les estimations, une femme sur huit est victime de violences conjugales. On constate également que le nombre de femmes identifiées comme telles est en augmentation, malgré la politique de prévention et d'information qui a déjà été menée. D'après une enquête récente réalisée auprès de 44 services affiliés à l'Association des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA), 49% des femmes hébergées étaient victimes, en 2009, de violences conjugales, ce qui est assez interpellant.

Afin de lutter contre ce fléau, diverses mesures ont été prises par les pouvoirs publics, qui sont certes conscients du phénomène, mais qui doivent encore accomplir des progrès. Je pense notamment au plan d'action national contre les violences conjugales, à la mise en place, il y a deux ans, d'une ligne d'écoute professionnelle ou encore à la création - certes insuffisante - de structures d'accueil.

En effet, il est essentiel de se mobiliser pour les victimes de tels actes afin qu'elles obtiennent aide et protection et puissent être entendues, accueillies et accompagnées par des services compétents. Mais il est aussi important de les aider à se reconstruire et à reformuler un projet de vie.

En ce qui concerne la prise en charge des situations de violences conjugales et intrafamiliales, de nombreuses questions se posent et plusieurs sujets restent à approfondir. En 2009-2010, un groupe de travail "Violences conjugales et intrafamiliales", mis en place au sein de l'AMA les a d'ailleurs bien mis en évidence.

Comment gérer l'urgence en collaboration avec les partenaires du réseau? Comment améliorer l'accompagnement des adultes victimes de violences conjugales et des enfants qui les accompagnent? Comment préparer la sortie de la maison d'accueil? Quelles solutions face au manque de logements convenables, à leur coût excessif ou au besoin des familles d'être accompagnées en suivi post-hébergement?

S'agissant de l'accueil d'urgence, si tous les centres d'hébergement sont amenés à répondre à des demandes d'accueil de personnes victimes de violences, force est de constater que sur le terrain, ce n'est pas toujours chose aisée parce que les maisons d'accueil doivent répondre à de nombreuses demandes alors qu'elles sont en situation de saturation et qu'elles ne disposent pas de places suffisantes. Cela a pour conséquence que les femmes sont envoyées soit en Wallonie soit au SAMU social, ce qui peut conduire à des situations très difficiles.

Je souhaiterais avoir votre avis sur ces constats. Comment mieux organiser la prise en charge des personnes qui se voient refuser une place dans une maison d'accueil, notamment en cas d'urgence, et particulièrement pour les femmes victimes de violences conjugales, même si elles ne sont pas les seules dans les maisons d'accueil? Comment éviter que ces femmes arrivent au SAMU social?

Il s'agit d'un public particulier, vulnérable à plus d'un titre, qui n'est pas sans domicile fixe ni sans abri. De plus, le centre d'hébergement de nuit du SAMU social n'est pas adapté à ces personnes. En journée, il n'y a aucun accompagnement prévu, alors que ces femmes ont justement besoin d'être accueillies, entendues et sécurisées. Certaines femmes hébergées dans ce centre, qui sont contraintes d'errer toute

la journée, font état de leur situation d'extrême vulnérabilité face à des hommes rôdant dans les environs à la recherche de proies faciles pour leur proposer des moyens de s'en sortir, notamment à travers la prostitution.

Ces femmes prises en charge dans les maisons du SAMU social doivent être accompagnées en journée dans le cadre de cette thématique-là.

On le sait, il est très difficile d'avoir un logement convenable à prix décent. Ces femmes qui ont quitté le domicile conjugal souhaitent se reloger. Faute de trouver un logement adéquat, certaines retombent dans la spirale de la violence et acceptent de retourner chez elles. On sait que la décision de partir est sujette à de nombreux allers et retours. Les femmes disent qu'elles aimeraient ne pas être contraintes de retourner dans l'enfer de la violence.

Nous avons à maintes reprises abordé la question du logement, des solutions à développer. Des projets pilotes sont présentés par certaines maisons d'accueil avec des agences immobilières sociales, dans le cadre d'appartements supervisés ou de transit. J'aimerais à cet égard avoir plus de précisions. Combien de maisons d'accueil sont-elles concernées? Quels types de projets sont développés? Quel impact ont-ils au niveau budgétaire? Nous entrerons bientôt dans les débats sur le budget.

Disposez-vous d'une évaluation de ceci? D'autres projets de post-hébergement seront-ils soutenus prochainement, et ceux qui existent seront-ils consolidés?

Bien souvent, la transition depuis les maisons d'accueil est très difficile. C'est pourquoi le personnel offre à ces femmes un maintien de lien durant l'année qui suit leur séjour: activités de loisirs, permanences d'accueil. Il peut s'agir simplement d'offrir une tasse de café, d'être entendue et accueillie, de créer une ambiance dans laquelle les personnes se sentent comprises dans leur vécu.

Nous constatons cependant que de nombreuses maisons d'accueil pratiquant ce suivi post-hébergement n'ont pas forcément un budget pour ce poste, ni les moyens humains nécessaires. Certaines maisons insistent pour que l'on octroie un budget post-hébergement. Cette demande est-elle raisonnable? La satisfaire serait-il possible prochainement?

Cette mission n'est pas toujours reconnue à sa juste valeur. Le personnel la remplit souvent avec les moyens du bord. Le secteur souhaiterait être reconnu pour son travail de manière à le pérenniser.

Le volet formation et sensibilisation du personnel d'accueil de première ligne dans les antennes de police, les hôpitaux, les centres d'hébergement, ainsi que des travailleurs sociaux, est très important. De nombreux acteurs de terrain sont demandeurs de telles formations.

L'année dernière, l'AMA a organisé des formations sur le thème des violences conjugales. De nombreux travailleurs du secteur y ont participé. Un subside spécifique avait d'ailleurs été octroyé à l'asbl pour l'organisation de cette opération.

Malheureusement, les subsides n'ont plus suivi et il n'a pas été possible de continuer à l'organiser cette année, et ce malgré le succès croissant qu'elle semblait rencontrer. Pour quelles raisons n'avez-vous pas soutenu ce travail de formation en 2011 alors que l'AMA souhaitait que ce projet soit poursuivi? Quelles mesures comptez-vous prendre afin de renforcer la formation des travailleurs en ce qui concerne les violences conjugales?

Enfin, d'après les constats du groupe de travail, les maisons d'accueil relèvent un manque de structures pouvant accompagner et soutenir les auteurs des actes de violences conjugales, notamment conjoints et pères.

Dans certaines maisons d'accueil à Bruxelles, il est possible, dans certaines conditions, de créer des rencontres entre auteurs et victimes de violences mais pour beaucoup, cela n'est pas possible pour des raisons de règlement. Il est parfois même interdit aux femmes de recevoir le père de leur enfant au sein du centre. Nous savons pourtant combien il est important de travailler auprès des auteurs de ces violences.

Dès lors, des initiatives seront-elles prises afin de permettre davantage la création d'espaces de rencontre entre les familles, ainsi qu'un travail avec les auteurs d'actes de violences? Je pense véritablement que ce volet de prise en charge des auteurs de violences fait partie intégrante de la lutte contre les violences conjugales.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Je voudrais intervenir dans ce débat en évoquant le Plan d'action national en matière de lutte contre la violence entre partenaires auquel se sont accrochées les Régions et Communautés. A Bruxelles, une convention liant MM. Charles Picqué, Bruno De Lille et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a permis l'engagement d'une coordinatrice régionale en matière de violence conjugale. La coordination développe ses missions au sein du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. Une de ses premières missions était de mettre sur pied une plate-forme de concertation régionale regroupant des associations expertes en matière de violence entre partenaires.

Quelles sont les actions de la Commission communautaire française dans ce domaine assez transversal? Quelle est sa place dans ce dispositif ainsi que celle des associations et organismes subventionnés par la Commission communautaire française afin de lutter contre la violence à l'encontre des femmes? En effet, pour lutter contre pareil fléau, il convient de s'inscrire de manière intégrée dans l'existant et de rester dans le cadre de ses compétences. En ce qui concerne la Commission communautaire française, il s'agit des maisons d'accueil et du centre de prévention des violences qui accueillent des femmes qui sont l'objet de maltraitances ou de menaces.

L'enjeu est donc de taille. Ma collègue évoquait l'étude de l'AMA qui, en 2009, indiquait que, sur 2.023 femmes hébergées, 994 avaient été victimes de violences conjugales.

Comment le système fonctionne-t-il? Certaines maisons d'accueil ont des lits réservés à l'urgence. Mais cela ne suffit pas toujours, d'autant que, par définition, les lits d'urgence doivent se libérer rapidement et que les places à long terme sont en nombre insuffisant. Que reste-t-il alors comme solution pour ces femmes? Les remettre à la rue?

La remise sur pied de femmes qui ont subi des violences est un travail considérable pour les travailleurs sociaux: il faut soigner les corps et les esprits, connaître les ressources disponibles, redonner confiance, sans nier les autres dimensions administratives et judiciaires. Les travailleurs sociaux doivent, de surcroît, remplir des tâches administratives et techniques liées aux dimensions pratiques de l'hébergement. Ils sont donc souvent soumis à rude épreuve.

Par ailleurs, les femmes arrivent souvent avec leur(s) enfant(s) et il n'est pas aisé pour les maisons d'accueil de répondre à leurs besoins spécifiques.

Les femmes doivent essayer de répondre à leurs problèmes personnels et être avec leurs enfants, tout en étant particulièrement précarisées et en ayant subi des violences qui ont un impact énorme sur leur santé psychologique et physique.

Il semble que le décret de la Commission communautaire française ne prévoie pas de dispositifs spécifiques aux violences conjugales alors que la quasi-totalité des centres d'hébergement accueillent des victimes et/ou des auteurs de ces faits. Ne serait-il pas opportun de revisiter le décret et de réfléchir, en lien avec la nouvelle ordonnance de la Commission communautaire commune et en concertation avec le terrain, à y inclure cette engeance que représente la violence et la maltraitance à l'encontre des femmes et de permettre une meilleure reconnaissance des missions des maisons d'accueil impliquées dans l'accueil et l'accompagnement des victimes?

La ligne téléphonique est un autre aspect de cette question. Le problème n'est pas neuf. Il serait intéressant de pouvoir évaluer le travail en cours et de voir s'il y a moyen d'étendre les horaires car le dispositif ne fonctionne ni le soir, ni la nuit, ni le week-end, ni les jours fériés. C'est pourtant souvent à ces moments-là que les femmes ont besoin d'avoir recours à ce type de ligne téléphonique.

Enfin, il y a déjà quelques années, nous avions voté une résolution relative aux violences familiales et conjugales rappelant qu'en Europe, ces violences constituent la première cause de mortalité et d'invalidité des femmes entre 15 et 44 ans, alors même que tous les cas ne sont pas signalés aux autorités.

Face aux violences dont les femmes font l'objet, il nous semblait falloir agir tant sur les causes profondes permettant ce phénomène, liées aux stéréotypes, que contre des formes précises de violences. Je me souviens que nous demandions de sensibiliser le public en luttant contre la banalisation du phénomène de violence, et, notamment, de mener des campagnes de prévention dès l'école, de promouvoir l'accueil de première ligne, de mieux encadrer les auteurs de violence et de soutenir le secteur associatif en pérennisant ses moyens.

Avez-vous pu rencontrer le prescrit légal de cette résolution qui a été votée sous la législature précédente, et ce dans plusieurs de ses aspects? Je pense notamment que des campagnes de sensibilisation sont très importantes.

Mme la Présidente.- La parole est M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Je tiens tout d'abord à rassurer Mme Sidibé sur un point: nous allons poursuivre le financement des cycles de formation consacrés aux violences conjugales, organisés par l'AMA.

Le prochain cycle se déroulera en 2011-2012. Le premier cycle abordait essentiellement la question du processus de domination conjugale. Le nouveau cycle a pour objectif d'approfondir la thématique et de donner aux intervenants un outil global et systémique de compréhension, d'analyse et d'intervention

Cette formation, qui s'adresse aux travailleurs sociaux des maisons d'accueil, poursuit six objectifs:

- clarifier le cadre d'intervention;
- comprendre le processus de victimisation;
- inscrire le processus d'accompagnement dans un calendrier d'intervention;
- s'initier à définir des stratégies d'intervention adaptées;
- traiter la question des impacts sur les intervenants;
- aborder le travail en réseau.

Du fait de mes convictions, et étant de plus signataire du Plan de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, je n'ai à aucun moment envisagé de supprimer la subvention de l'AMA.

L'accueil d'urgence n'est certes pas une solution idéale dans le cadre de violences conjugales mais nous devons malgré tout nous féliciter de son existence. Même s'il est vrai que le nombre de places en maisons d'accueil est limité, notre Région dispose néanmoins de la plus grande proportion d'accueil.

Au-delà du refuge pour femmes, divers centres accueillent également un public féminin avec ou sans enfants. La Maison de la mère et de l'enfant, par exemple, est une maison d'accueil entièrement consacrée aux femmes victimes de violences conjugales. Il existe sept centres agréés par la Commission communautaire française. On constate d'ailleurs que, proportionnellement, pas moins de 40% de ce public féminin est victime de violences conjugales.

Mais au risque de me répéter, le problème concerne essentiellement l'accès au logement ce qui a pour conséquence la difficulté de quitter la maison d'accueil. L'inaccessibilité financière du parc locatif pour une frange de la population de plus en plus grande et le manque de logements sociaux en sont la cause directe. Je ne dois pas vous rappeler non plus que la crise du logement touche plus particulièrement les femmes et fonctionne comme amplificateur de pauvreté.

Mais heureusement, nous avons la chance d'avoir un secteur qui fait preuve de créativité. Des maisons d'accueil ont en effet développé des projets alternatifs. Ainsi, certaines, dans le cadre de leur agrément, ont développé des projets d'appartements satellitaires ou supervisés. Ceuxci sont comptabilisés comme lits disponibles via leur agrément. Leur financement est régi par notre législation.

Par contre, en ce qui concerne le "post-hébergement" dont nous avons parlé, je soutiens en initiatives deux projets depuis quelques temps. Le premier fut le projet de la Maison rue Verte. Nous avons à présent le projet de l'Îlot, sur lequel je vais m'attarder.

Dans le cadre du projet des deux maisons "Îlot", le travail débute immédiatement dans la maison d'accueil, d'abord avec l'équipe de la maison afin de mettre en place les premiers contacts, ensuite avec l'équipe post-hébergement qui s'occupe de l'accompagnement.

Ainsi une évaluation du projet de la personne est réalisé dans le but de favoriser son passage en logement autonome. Dans ce cadre, un plan d'accompagnement est mis en place avec une évaluation régulière. Cet accompagnement est individuel, mais on peut constater qu'il

y a un réel soutien des pères. Il existe d'autres projets, mais ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une demande de soutien auprès de mon administration ou directement au cabinet.

Nous nous situons ici je pense au coeur du débat. Politiquement, il convient de développer des logements de transit, des habitats solidaires ou communautaires. Je pense qu'il s'agit de réponses réalistes au problème d'engorgement que rencontrent toutes nos maisons d'accueil à Bruxelles.

Cependant, il est clair que ce type de projet doit être soutenu financièrement. L'accompagnement post-hébergement demande du temps de la part des travailleurs et nécessite la création d'une nouvelle fonction au sein des maisons d'accueil. Nous devrions entamer une réflexion en ce sens avec le secteur avant la fin de la législature.

Je pense d'ailleurs que ce débat devrait s'inscrire dans le cadre de la conférence interministérielle (CIM) social-santé avec mes collègues de la Commission communautaire française et de la Région. Au sein de cette CIM, nous devrions également débattre du projet de réforme des Allocations de déménagement-installation et d'intervention dans le loyer (ADIL).

Le secteur des maisons d'accueil aimerait une extension de cette mesure aux usagers des maisons d'accueil. Cette aide à l'installation ou au déménagement n'est actuellement possible qu'en cas de déménagement pour cause d'insalubrité. Ce projet nécessite donc une réflexion sur une réforme de ce type d'aide.

Je suis conscient que la question de la place de l'enfant au sein des maisons d'accueil est une thématique à part entière. C'est pourquoi j'ai soutenu une étude à ce sujet, dirigée par l'AMA. Dès les premiers résultats et l'analyse de ceux-ci, nous verrons s'il y a lieu de prendre des mesures à ce sujet.

Concernant les espaces-rencontres, nous encourageons les associations subsidiées par la Commission communautaire française à participer à la plate-forme de concertation créée au niveau régional dans la continuité du plan d'action national.

La ligne de téléphone est essentiellement subventionnée par la Région wallonne dans le cadre de ce plan partagé avec les entités fédérées. Le soir, cette ligne de téléphone renvoie vers les services spécialisés.

Nous veillerons à ce que la nouvelle campagne soit active dans la lutte contre les stéréotypes évoqués.

On portera également une attention particulière à la violence psychologique moins évidente et plus pernicieuse mais tout aussi dévastatrice.

Je terminerai sur le droit de visite du parent communément appelé parent non hébergeant. Nous avons créé un cadre légal aux espaces-rencontres sous l'ancienne législature.

Pour rappel, ces institutions réalisent un merveilleux travail de reconstruction du lien social entre l'enfant et son parent non hébergeant. Les espaces-rencontres sont également ouverts au public des maisons d'accueil. Leur gratuité permet effectivement une plus large accessibilité au service. Dans le cas de séparations ou de divorces opérés dans la violence - ce qui arrive fréquemment, indépendamment des catégories sociales - ces lieux neutres permettent de retisser le lien entre parent et enfant.

Nous ne disposons que de deux centres agréés en Région bruxelloise. Ce n'est pas mal, mais nous souhaitons

évidemment aller plus loin. Dans ce cadre, j'ai prévu d'augmenter les budgets en 2012 pour les espaces-rencontres.

Il est important de pouvoir travailler en réseau dans les quartiers; cela devrait être toujours notre priorité. Quand on développe une politique de santé et/ou sociale, il faut travailler en réseau avec un centre de planning familial, une maison d'accueil, un espace-rencontre, des services sociaux de première ligne et l'aide à la jeunesse. En effet, c'est ensemble et dans une approche globale et non de manière dissociée que l'on peut apporter une réponse à la famille ou à un membre de la famille. Dans ce cadre, il est utile de lutter contre les violences conjugales dès le plus jeune âge. Par exemple, cela peut se faire via la lutte contre les stéréotypes dont parlait Mme Braeckman.

Il faut enfin mentionner toute l'aide prodiguée en ambulatoire. Elle est aussi importante que l'aide apportée en résidentiel. Dans ce cadre, nous soutenons financièrement toute une série de structures qui fournissent un remarquable travail de première ligne.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Il est réjouissant d'apprendre que les projets de formations liées aux violences conjugales vont être poursuivis non seulement en 2011 mais aussi en 2012. Quand vont-ils démarrer exactement?

Concernant l'accueil d'urgence, nous pouvons sans cesse augmenter l'offre de places; elle sera toutefois toujours saturée car c'est en amont que le travail doit se faire. Parallèlement à l'augmentation et à l'amélioration des places d'accueil, il faut impérativement travailler sur des projets à moyen et à long terme. Nous devons développer une créativité par rapport aux logements de transit. Je compte, à ce sujet, interroger très prochainement M. Doulkeridis.

Quant au budget du suivi post-hébergement, vous dites que les associations Maison rue Verte et Îlot en bénéficient. Il y a une réflexion profonde à mener sur la politique post-hébergement car il ne s'agit pas seulement d'une problématique et d'une démarche associées, elle implique également des moyens financiers et humains. Vous précisez dans votre réponse que d'autres structures n'ont, à ce jour, introduit aucune demande pour bénéficier de ce budget. Pourtant, il me semble essentiel que la réflexion s'organise avec l'ensemble des acteurs de terrain de ce secteur. Le budget dégagé sera-t-il suffisant pour répondre à cet impératif?

Enfin, c'est une problématique dont on ne fera jamais assez le tour. La détresse de ces femmes dans leur recherche de logement ne peut être ignorée. Sans être accompagnées, elles ne trouvent pas de logement. Sans logement, pas de travail. Sans travail, pas de logement. Il y a, au coeur de cette spirale, une misère humaine, psychologique, mais aussi une violence sociale perpétrée par le système.

Les initiatives menées en ce sens ne peuvent que me réjouir car elles répondent à la nécessité d'apporter des réponses collectives, partagées par tous et toutes.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Madame Sidibé, les formations devraient commencer incessamment, encore en 2011. L'AMA a déjà commencé à mener des réflexions sur le post-hébergement.

Je terminerai par un autre sujet qui, je pense, a toute sa place dans le cadre du débat sur les maisons d'accueil. Je veux parler des mariages contractés sur la base de contraintes. Le sujet devra être traité dans le cadre de cette réflexion politique sur les maisons d'accueil.

A l'occasion du colloque qui s'est tenu au mois de juin dernier, nous avions entendu des témoignages venant de France sur la ligne de téléphone spécifique, et du Royaume-Uni sur l'intervention dans les pays d'origine en cas de mariages sous la contrainte.

Un centre spécifique pourrait accueillir des jeunes femmes faisant l'objet de mariages forcés. Une réflexion est à mener quant à l'hébergement de ce public. On entend que 40 à 49% des femmes sont confrontées à la violence. Faut-il les mettre ensemble? Ne faut-il pas concevoir un projet spécifique? D'autres disent qu'une approche généraliste est préférable.

La question de l'hébergement d'urgence doit être traitée dans sa globalité, avec tous les fléaux que nous connaissons: violences, mariages forcés et d'autres choses.

Nous souhaitons poursuivre l'action préventive de lutte contre les mariages contractés sous la contrainte. La question de la ligne téléphonique spécifique et celle de l'hébergement devront être débattues. A un moment donné, avec le secteur, nous devrons préciser quelles politiques nous souhaitons mener.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

LE MÉTIER DE GARDE À DOMICILE

DE M. MICHEL COLSON

ET INTERPELLATION JOINTE

LA RECONNAISSANCE DU MÉTIER DE GARDE À DOMICILE

DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN

à M. Emir Kir,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- A la demande des auteurs, l'interpellation et l'interpellation jointe sont reportées à une prochaine séance de la commission.

LA SUPPRESSION DE TROIS QUARTS DE L'AIDE ALIMENTAIRE EUROPÉENNE

DE M. VINCENT LURQUIN

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

Mme la Présidente.- A la demande des auteurs, l'interpellation est reportée à une prochaine séance de la commission.

QUESTION ORALE (SUITE)

L'INFORMATION À DESTINATION DES SENIORS

DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- L'information à destination des seniors est, à mon sens, particulièrement importante. C'est pourquoi je me permets de vous interroger régulièrement sur le sujet afin de connaître le degré de mise en oeuvre de certains outils.

Un outil particulièrement intéressant est disponible en ligne sur le site bruxellessocial.be. Celui-ci est assez complet, mais il convient d'admettre que tous les seniors bruxellois n'ont pas accès au service internet.

En 2007, la Commission communautaire française avait publié à 3.000 exemplaires un outil particulièrement intéressant, à savoir le guide "Seniors futés". Ce dernier avait été réalisé en collaboration avec l'asbl IDEJI dont l'expertise dans ce domaine est particulièrement précieuse. Compte tenu du succès rencontré par ce guide, celui-ci est cependant épuisé depuis bien longtemps.

Conscient de l'utilité de ce guide et de l'importance de mettre à disposition des seniors, mais aussi de leurs proches et des professionnels qui travaillent dans ce secteur, un outil papier regroupant de très nombreuses informations, vous précisiez en réponse à une précédente question sur le sujet qu'une nouvelle édition serait publiée en 2011.

A ce sujet, pourriez-vous m'indiquer si cette publication est d'ores et déjà mise à la disposition du public? Si oui, comment? Quelles sont les évolutions par rapport à l'édition précédente? Combien d'exemplaires ont-ils été imprimés? De nombreuses associations ont-elles déjà fait part de leur souhait de pouvoir en disposer?

Enfin, je voudrais évoquer la création de guichets uniques dans les communes à destination des seniors en Région bruxelloise. Cette compétence est certes partagée avec les autres commissions, et plus particulièrement avec la Commission communautaire commune. Il n'en demeure pas moins que la Commission communautaire française peut jouer un rôle moteur en la matière.

Lors d'une interpellation précédente, vous avez répondu avoir proposé que cette possibilité de création de guichet unique soit envisagée dans le cadre de la conférence interministérielle (CIM) social-santé. Pourriez-vous me faire savoir si des avancées ont été réalisées à ce niveau? Lesquelles?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.- Nous avons inscrit au budget de cette année la réédition du guide "Seniors futés". Il s'agissait pour nous d'une priorité. Nous avions eu l'occasion d'en débattre.

Le guide ne sera pas édité sous peu. IDEJI a rencontré des problèmes internes de gestion de son équipe. Il y a eu un changement de direction et de nombreux travailleurs sont partis. Ces départs ont eu des conséquences sur les actions qu'IDEJI menait.

Nous n'envisageons pas à ce stade de changer d'opérateur. Nous avons eu l'occasion de rencontrer l'équipe d'IDEJI qui possède l'expertise nécessaire à la réalisation de ce projet et l'a déjà prouvé. Nous avons rencontré le nouveau directeur et clarifié la situation. Nous attendons pour la semaine

prochaine un échéancier le plus clair et le plus précis possible.

Nous attendons la réalisation de 3.000 exemplaires de cette nouvelle édition, où nous ne manquerons pas, en plus des catégories habituelles et classiques, d'adjoindre un chapitre consacré aux expériences intergénérationnelles. Cela constituera l'une des grandes nouveautés de cette édition. Dès sa parution, et vu votre intérêt, je ne manquerai pas de vous en faire parvenir une copie, ainsi qu'aux éminents membres de cette Assemblée.

Par ailleurs, j'ai proposé que la question de la création d'un guichet unique soit débattue au sein du groupe de travail aînés de la CIM social-santé, mais aussi au sein de la Commission communautaire commune. Il est important de mener une réflexion ensemble.

J'ai aussi interpellé à ce sujet mes collègues Grouwels et Huytebroeck, qui détiennent la compétence de la commission et président ce groupe de travail.

Toutefois, nous travaillons avec mes collègues également sur la question du maintien à domicile. A l'issue de ces travaux, je n'exclus pas de proposer d'aborder la question de l'information aux personnes âgées.

Je voudrais aussi vous rassurer quant à l'attention que nous portons aux dossiers relatifs au vieillissement et relevant de notre compétence. L'année 2011 a été pour nous une année transitoire. Elle a été essentiellement consacrée à la gestion de la fin des mesures transitoires prévues pour le décret sur les maisons de repos. Le dernier dossier relatif à un recours introduit dans ce cadre est inscrit à l'agenda du gouvernement de ce 10 novembre, ce qui clôturera cette période de transition délicate et complexe.

Quant aux offres alternatives d'hébergement, plusieurs dossiers relatifs à des agréments de résidences-services et de maison communautaires sont en cours, ce qui est positif.

J'ai travaillé à la préparation de notre participation à l'année européenne pour le vieillissement actif et la solidarité entre les générations. Vous serez évidemment tenus au courant des activités.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- On se disait bien que, si le guide n'était pas encore paru, c'est qu'il devait y avoir un problème. Nous espérons que l'opérateur sera rapidement en mesure de proposer un échéancier car ce guide répond véritablement à une attente du terrain. Le fait qu'il comporte un chapitre intergénérationnel constitue un avantage supplémentaire.

Nous attendons avec impatience la mise en route de l'association concernant ce projet. Pour les autres points qui vous tiennent à coeur tel que le maintien à domicile, l'offre alternative de logement et notamment la question européenne du vieillissement actif, nous aurons l'occasion de vous interpeller ultérieurement.

La réunion est levée à 14h30.

Commission des Affaires sociales du mardi 6 décembre 2011

Présidence de M. Michel Colson, doyen d'âge

La réunion est ouverte à 14h16

INTERPELLATIONS

M. le Président.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

MISE EN PLACE D'OUTILS D'INTÉGRATION À DESTINATION DES PRIMO-ARRIVANTS

DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

FT INTERPELLATION JOINTE

ÉTAT D'AVANCEMENT DES DIFFÉRENTS PROJETS
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS

DE M. ALAIN MARON

à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale

M. le Président.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- L'accueil des primo-arrivants constitue l'un des axes importants de la politique de cohésion sociale. Le public des primo-arrivants est très diversifié et l'offre des services proposés devrait l'être tout autant.

La note d'orientation politique en matière de cohésion sociale insiste sur la mise en place d'un parcours d'intégration francophone. Cette note recentrait la cohésion sociale autour de trois priorités, au lieu de cinq précédemment:

- le soutien et l'accompagnement scolaire;
- l'alphabétisation, l'apprentissage et la maîtrise du français pour adultes peu ou pas scolarisés;
- l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants.

Dans son document "Recommandations 2009", le Centre régional d'appui en cohésion sociale (CRACS) soulignait la nécessité que les "pouvoirs publics francophones mettent en œuvre une politique structurée d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants".

Pour le CRACS, ce parcours devrait comprendre un kit de bienvenue permettant d'offrir aux primo-arrivants une information relative à leurs droits. Or, qui dit "droits" dit bien sûr également "devoirs": un module d'initiation à la citoyenneté et à l'acquisition du français langue étrangère. Enfin, il devrait assurer un suivi en termes d'orientation professionnelle.

Le gouvernement semble bien conscient de la nécessité d'agir dans ce domaine et a déjà pris différentes initiatives.

Des crédits ont été alloués à la mise en place du colis de bienvenue, qui consiste en un instrument d'animation et d'information pédagogique. Dans ce cadre, une expérimentation devait être menée dans le courant de l'année 2011.

Où en est la réalisation de ce kit de bienvenue? Un premier bilan de cette phase test a-t-il été dressé? Quand et comment est-il expérimenté? Quand sera-t-il disponible? Par le biais de quelle(s) structure(s) sera-t-il distribué? Comment cet outil estil perçu tant par les associations que par les primo-arrivants?

En ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des primoarrivants, la note d'orientation en cohésion indique que "la structuration progressive des bureaux d'accueil visera la globalité de la problématique de l'accueil et du nécessaire travail en réseau avec des opérateurs compétents en matière d'aide sociale, d'accueil de l'enfance, de logement, de santé et d'insertion socioprofessionnelle".

En mai 2011, les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française se sont engagés à conclure, ensemble, un protocole d'accord portant sur la politique d'accueil des primo-arrivants. Cette note-cadre devait être inscrite à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre dans un accord entre les trois gouvernements francophones. Où en est cet accord? Quels sont les services proposés au départ des bureaux d'accueil dans ledit accord?

Vous avez récemment annoncé que des projets pilotes de bureaux d'accueil avaient été lancés dans six communes (Anderlecht, Bruxelles, Forest, Molenbeek, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek) jusqu'en septembre 2011. Le dispositif est-il destiné essentiellement aux primo-arrivants? Cette question est cruciale car de nombreux citoyens qui vivent depuis peu sur notre territoire auraient également besoin d'un accompagnement spécifique.

Sur la base de quels critères les associations ont-elles été choisies? Quelles sont-elles? De prime abord, comment jugent-elles ces bureaux d'accueil?

La Région créera-t-elle un bureau unique ou plusieurs par commune?

La mise en œuvre d'un parcours d'accueil pour les primoarrivants doit résulter d'une étude préalable, mais aussi d'une analyse des difficultés rencontrées sur le terrain.

Du côté néerlandophone, il existe déjà un parcours d'intégration citoyenne, l'"Inburgering", et un bureau d'accueil, l'asbl Brussels Onthaalbureau Nieuwkomers (BON). Selon la presse, le dispositif lancé en Région bruxelloise rencontre un franc succès. Au premier semestre 2011, 1.105 personnes auraient signé un contrat d'intégration avec le bureau flamand d'accueil des primo-arrivants. La demande serait telle que la structure serait saturée et incapable de répondre à toutes les sollicitations. Des formations sont proposées avec des délais d'attente importants. Ce succès démontre - d'autant plus que tout se fait sur une base volontaire - que la volonté de suivre de tels parcours est réelle chez les primo-arrivants.

Les objectifs du projet pilote mené par le gouvernement et les enseignements qui en seront tirés seront confrontés, je l'espère, aux informations collectées sur le terrain, notamment par le biais du dispositif néerlandophone. Des collaborations existent-elles avec le bureau flamand d'accueil des primo-arrivants?

Le parcours d'accueil proposera également un suivi professionnel par le biais de formations, d'un bilan des compétences professionnelles et d'une orientation vers le dispositif d'insertion le plus approprié.

Un partenariat est-il déjà mis en place avec les organismes publics en ce qui concerne la formation professionnelle? A-t-on par ailleurs constaté des avancées en matière d'orientation professionnelle?

M. le Président.- La parole est à M. Alain Maron pour son interpellation jointe.

M. Alain Maron (Ecolo).- L'accord de majorité de la Commission communautaire française prévoit, outre le renforcement des actions pour l'apprentissage du français langue étrangère, l'encouragement à l'instauration de modules d'initiation à la citoyenneté pour les primo-arrivants, ainsi que la mise en place de bureaux d'accueil "s'appuyant sur les associations reconnues dont le rôle serait d'organiser un accompagnement individualisé, en cherchant une bonne couverture du territoire régional".

Comme le rappelait Mme Sidibé, l'appel à projets lancé par la Commission communautaire française pour le programme quinquennal de cohésion sociale 2011-2015 prévoyait d'ailleurs la création de tels bureaux d'accueil, reposant sur des actions collectives, un accompagnement individuel et devant rechercher une bonne couverture de la Région. L'appel à projets stipulait même qu'à moyen terme, l'objectif serait d'offrir un accueil spécifique et identique à tous les primo-arrivants

Au printemps dernier, un accord a par ailleurs été conclu entre la Communauté française, la Commission communautaire française et la Région wallonne concernant l'accueil des primo-arrivants. Il stipule essentiellement, d'une part, l'établissement d'un cadre commun entre les trois institutions, et ce, même si "les modalités seront définies par le Gouvenement wallon, d'une part, et par le Gouvenement de la Commission communautaire française d'autre part". Il s'agit donc bel et bien d'un cadre qui peut être différencié entre les Régions.

Ensuite, cet accord mentionne la nécessité de mettre en œuvre un "parcours d'accueil" qui s'adresse aux nouveaux migrants. Celui-ci, sur une base volontaire, doit combiner au moins trois éléments: cours de français, cours de citoyenneté, orientation à l'insertion socioprofessionnelle. Proposé au plan local, il s'appuie sur des initiatives ou des organismes en place et implique un accompagnement social individualisé.

Cet accord serait commun à la Wallonie et à Bruxelles et recoupe par ailleurs, assez largement, le processus mis en œuvre du côté flamand. Précisons toutefois qu'en Flandre - Bruxelles mise à part - le parcours d'accueil est obligatoire. En Région bruxelloise, qu'il soit organisé par les néerlandophones ou par les francophones, celui-ci est entrepris sur une base volontaire. Notons enfin que la Communauté flamande n'a évidemment pas été associée à l'accord intrafrancophone.

Lors de la séance plénière du 29 avril 2011, vous aviez annoncé que vous prépariez un décret Commission communautaire française pour cette année et que la note intrafrancophone lui servirait de base. Le MR avait également déposé une proposition de décret sur ce même objet. C'est pourquoi nous avions déjà eu un certain nombre de débats au sein de cette commission.

Avez-vous mis en place un programme de concertation des acteurs de terrain et des spécialistes de la question, afin de définir au mieux la manière dont les lignes directrices intrafrancophones vont être traduites pour Bruxelles, dans le décret de la Commission communautaire française?

Avez-vous pris contact avec vos homologues néerlandophones, ou en tous cas bruxellois, afin d'envisager

des dispositifs coordonnés et non concurrentiels? En effet, j'imagine assez mal une absence de concertation ou une concurrence sur le même territoire entre des dispositifs francophone et néerlandophone d'accueil des primo-arrivants.

Cette question de l'accueil a-t-elle été abordée dans le groupe de travail cohésion sociale de la Conférence interministérielle (CIM) social-santé, rassemblant les néerlandophones et les francophones, comme cela est prévu dans l'accord de Gouvernement de la Commission communautaire française et comme cela a été annoncé par le gouvernement, en vue d'établir des protocoles d'accord entre les différentes entités concernées?

Une évaluation du budget nécessaire à la mise en place d'une véritable politique coordonnée d'accueil a-t-elle été réalisée? Le cas échéant, dans quelle mesure intègre-t-elle ou non le recyclage de moyens déjà dévolus à la cohésion sociale - et singulièrement au problème des primo-arrivants - sur d'autres types de projets? Explorez-vous des pistes de synergies budgétaires avec d'autres niveaux de pouvoirs (Communauté française, Communauté flamande, Région, communes)?

Concernant le contenu même de l'accueil, différents acteurs associatifs, dont Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRE) pour n'en citer qu'un, considèrent qu'il est important qu'il y ait une centralisation géographique, même partielle, des activités liées au parcours, et cela individuellement. Cela ne signifie pas que tout le monde doive se rendre au même endroit, mais que primo-arrivant par primo-arrivant, il y ait un lieu où soit centralisé le parcours d'accueil, avec éventuellement une exception pour certains cours. Chaque personne serait liée à l'endroit où ont lieu l'accompagnement social individualisé, l'accueil de première ligne, les démarches d'insertion socioprofessionnelle (ISP), les cours de citoyenneté, etc.

En effet, l'itinérance des personnes d'une association à l'autre peut se transformer en parcours du combattant. A fortiori quand on sait qu'à l'heure actuelle, beaucoup de modules à destination des primo-arrivants, comme par exemple ceux de français langue étrangère, souffrent d'un manque de moyens et ne peuvent pas répondre à la demande dans des délais raisonnables. Nous avons déjà débattu de la durée d'attente pour accéder à ces cours de français qui fait courir le risque que des personnes abandonnent le parcours.

D'aucuns estiment également que les cours de citoyenneté devraient être donnés dans la langue même des primoarrivants, simultanément aux cours de français ou de néerlandais. Cela renforcerait l'accrochage et permettrait d'avancer sur les deux tableaux à la fois.

Travaillez-vous sur des hypothèses de structuration de l'accueil qui intègrent à la fois une certaine centralisation géographique des activités d'accueil pour les personnes et des activités dans la langue d'origine des personnes? Si non, pourquoi?

Vous savez sans doute, M. le ministre, que c'est ainsi que travaille actuellement le dispositif flamand d'accueil des primoarrivants, l'asbl BON. Les cours de citoyenneté sont dispensés dans de multiples langues, y compris le français, notamment pour les primo-arrivants en provenance des pays d'Afrique francophone.

Vous aviez aussi annoncé qu'un colis de bienvenue à destination des primo-arrivants serait réalisé et disponible au second semestre 2011, grâce à un financement du Fonds européen d'intégration. Ce colis de bienvenue est-il désormais disponible? Quels sont les canaux de diffusion choisis et pourquoi?

Il y a quelques semaines, le Gouvernement de la Commission communautaire française a par ailleurs attribué des moyens résiduels du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) - 100.000 € - à des associations devant mettre en place des projets pilotes de bureaux d'accueil de primo-arrivants. Lors de la discussion budgétaire, nous avons appris que des moyens complémentaires à hauteur de 200.000 € avaient été directement affectés par la Commission communautaire française à ces projets pilotes de bureaux d'accueil.

Vous aviez précédemment expliqué que ces expériences pilotes seraient "un premier pas concret vers l'idée d'une structuration et une coordination de l'accueil". Quels sont les projets qui ont finalement été retenus et sur quelles bases, quels critères? Quel est le cahier des charges de ces bureaux? Sur quelle base méthodologique et par qui seront-ils évalués?

- M. le Président.- La parole est à M. Aziz Albishari.
- **M.** Aziz Albishari (Ecolo).- Je n'interviendrai qu'à titre périphérique au sujet de ces interpellations. J'aimerais simplement formuler deux remarques.

Premièrement, je reprendrai une remarque faite par mon collègue en commission du Budget et portant sur le même sujet. Celle-ci traite des politiques que nous mettons en place à la Commission communautaire française, qui sont certes utiles, nécessaires voire vitales, mais qui touchent davantage au domaine de la Communauté française ou flamande si, le cas échéant, elles traitent de tout ce qui concerne le soutien scolaire et les écoles de devoirs. Réjouissons-nous donc du fait que nous mettions en place, via la Commission communautaire française, des politiques normalement issues du domaine de compétences des Communautés.

Ensuite, je vous ferai part d'une anecdote. J'ai récemment assisté à un colloque d'organisations européennes traitant de la question, où étaient présentes des ONG, mais également des organisations gouvernementales issues d'une vingtaine de pays européens. Il s'agissait donc d'un rendez-vous relativement important. A ce titre, il m'a fallu expliquer à nos homologues européens ce qu'était la politique d'intégration, d'accueil des primo-arrivants en Région bruxelloise. Et ce n'est pas chose aisée, notamment en raison de l'existence en Belgique de plusieurs Communautés, de leurs domaines de compétences respectifs...

J'ai malgré tout expliqué que nous ne collaborions pas, mais qu'il y avait enfin, du côté francophone, une volonté politique de cette majorité de mettre en place un dispositif spécifique à l'accueil des primo-arrivants et ce, même s'il s'agissait de quelque chose de relativement nouveau, alors qu'il existait un dispositif plus ancien du côté flamand.

Par conséquent, je ne peux qu'encourager le gouvernement, votre cabinet et vous-même, à aller vers davantage d'intégration des politiques d'accueil des primo-arrivants. Vous savez comme moi que l'explosion démographique sera le fait d'arrivages nouveaux. On le constate d'ores et déjà dans certaines communes, dans la nôtre en particulier. Nous ne pouvons pas aller plus vite que la musique, certes, mais celleci doit, selon moi, s'accélérer.

Il ne s'agit pas d'une critique, car nous ressentons bien de la volonté de votre part. Simplement, j'essaie que ce soit plus rapide et plus efficace encore, malgré le déficit de moyens dont nous disposons, même si l'on ajoute les 200.000 € dont mon collègue vient de faire mention.

M. le Président.- La parole est à M. Pierre Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- Je remercie tout d'abord nos deux collègues pour avoir réinscrit à l'ordre du jour cette question ô combien importante. Pour rappel, au printemps dernier, ma collègue, Mme Mahinur Ozdemir, avait déjà interpellé le ministre à propos de la coordination et du suivi de l'accueil des primo-arrivants.

Le colis de bienvenue n'est sans doute pas un produit fini et n'a pas d'ailleurs été conçu comme tel. Il fait partie d'un processus qui doit être complété par d'autres outils, des formations et la concrétisation progressive des engagements réciproques entre le primo-arrivant et les structures d'accueil. A défaut, pourquoi les autorités mettraient-elles en œuvre un dispositif qui ne serait pas au service d'une stratégie globale entre l'individu, son quartier, sa commune et sa Région?

M. Alain Maron a évoqué l'itinérance des personnes qui doivent aller d'une association à l'autre, ce qui peut se transformer en parcours du combattant. Il a également émis l'hypothèse d'une structuration. En quoi l'outil du colis de bienvenue rend-il cette intégration plus opérationnelle? Comment peut-on estimer sa pertinence?

Concernant l'association CIRE et l'importance de centraliser géographiquement les activités liées au parcours, je rappelle que le CRACS a déjà souligné à plusieurs reprises qu'il manquait en Région bruxelloise une politique francophone intégrée en matière d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants. Comme vous l'avez rappelé la semaine dernière lors de nos discussions budgétaires, vous n'êtes pas trop partisan de laisser le choix de la langue aux primo-arrivants en Région bruxelloise. Quand pourrons-nous disposer d'une structure compétente appropriée et consensuelle à Bruxelles?

Quant à l'orientation et la formation professionnelle, je rejoins la préoccupation de Mme Fatoumata Sidibé.

Sur la forme, la détermination des publics bénéficiaires du dispositif n'est pas focalisée exclusivement sur les primoarrivants. Elle inclut en effet les personnes résidant sur le territoire bruxellois depuis longtemps, voire les nouveaux Belges qui n'ont pas acquis les clés de la maîtrise d'une des deux langues utilisées dans notre Région. Cette dernière est évidemment indispensable en matière de participation sociale et citoyenne. Il s'agit donc d'un outil ambitieux et qui concerne beaucoup de monde. Cet outil gagnerait à obtenir des résultats tangibles, ainsi que l'a rappelé Mme Mahinur Ozdemir lors de sa dernière intervention.

Sur le fond, je prendrai l'exemple de la formation en français langue étrangère pour les primo-arrivants. Pour la grande majorité d'entre eux, cette formation ne peut intervenir en leur qualité d'étrangers ou de nouveaux Belges, mais du fait qu'ils appartiennent au groupe de la population active.

Comme tous les projets, le colis de bienvenue se définit par son objectif. On doit cependant également tenir compte de toutes les institutions périphériques impliquées dans cet outil. A ce stade, comment les associations subsidiées exécutent-elles ce projet? S'il n'y a pas d'obligation de résultat en tant que telle, comment pourra-t-on s'assurer du suivi effectif de la formation linguistique lorsque cette dernière s'avère nécessaire, par exemple dans la recherche d'un emploi?

Quelle est la performance du colis de bienvenue (qui a déjà été distribué d'après les informations dont je dispose)? Quelle est sa portée dans les associations? Les moyens s'avèrent-ils adaptés à la finalité? Quelle est la tendance en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience et d'impact? Quelle évaluation globale peut-on faire de ce projet?

M. le Président.- La parole est à M. Charles Picqué, ministre.

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale.- Nous avons déjà abordé ce sujet lors des discussions budgétaires. L'accord de majorité prévoyait effectivement la création d'un parcours d'accueil des primo-arrivants, lequel devait être intégré à nos politiques de cohésion sociale. Tel a d'ailleurs été le cas, puisque nous avons recentré nos priorités sur l'accueil des primo-arrivants, en plus du soutien scolaire et de l'alphabétisation. Ces volets sont d'ailleurs étroitement liés. Nous sommes donc en train de réaliser l'accord de gouvernement.

Les bureaux d'accueil visent à accompagner les primoarrivants. Ils identifieront les besoins des personnes - ils peuvent être très variables, compte tenu de l'hétérogénéité croissante des populations concernées - en termes de connaissance de la langue, de scolarité des enfants et d'orientation vers des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle.

Des tests de positionnement en français et en alphabétisation sont indispensables. Si un premier pas peut être franchi dans la langue d'origine du primo-arrivant, celui-ci doit rapidement prendre conscience de la nécessité de connaître nos langues nationales. Faute de quoi, nous courons vers une catastrophe sociale.

Le primo-arrivant sera ensuite orienté vers un module de citoyenneté, destiné à lui fournir un maximum d'informations sur ses droits, ses devoirs, ainsi que sur les usages de la vie en Belgique et à Bruxelles en particulier. Ce module sera dispensé dans les langues les plus usitées à Bruxelles, en essayant toutefois d'y introduire, d'une manière ou d'une autre, le français. Il va en tout cas falloir tenir compte de la connaissance linguistique des personnes. Mais, attention, nous ne disposons pas non plus de formateurs dans toutes les langues. Nous devrons donc analyser les besoins dans ce domaine lors de la mise en place des bureaux d'accueil.

Le primo-arrivant sera dirigé vers des opérateurs d'alphabétisation ou d'apprentissage du français. Le parcours d'accueil sera accessible aux primo-arrivants sur une base volontaire. Je sais que cela fait débat. A titre personnel, j'aurais trouvé plus opportun de rendre ce parcours obligatoire, dans l'intérêt même des populations. Je ne vois pas pourquoi l'accord entre les différentes entités n'a pas abouti à cette conclusion, même si l'on pouvait se montrer d'autant plus généreux que c'était obligatoire.

Le bureau d'accueil aura pour mission d'assurer le suivi individuel de la personne afin de l'aider à ne pas interrompre ou abandonner son parcours. Le bureau d'accueil se trouvera au centre d'un réseau d'opérateurs agréés dans les différents domaines, tels que l'alphabétisation, le français langue étrangère et l'insertion socioprofessionnelle. Il constituera un point d'entrée pour les primo-arrivants, mais il doit pouvoir les répartir vers un réseau d'opérateurs divers, au cœur duquel il se situera. L'interface avec l'ensemble des opérateurs et le partenariat avec ceux-ci à partir du bureau d'accueil sont essentiels.

Pour le moment, il n'est pas question de conventions entre les bureaux d'accueil et les opérateurs. On envoie les personnes vers les opérateurs, mais il faudra aussi voir dans quelle mesure les opérateurs peuvent faire face à la demande et dans quelle mesure ils traitent de cette problématique. Inutile de réinventer un réseau d'opérateurs uniquement ciblé sur les primo-arrivants. Nous collaborerons avec ceux qui existent déjà dans le domaine du français langue étrangère et de l'insertion socioprofessionnelle.

Afin d'éviter les doubles emplois et les concurrences avec ce que fait l'asbl BON en matière d'intégration citoyenne

("inburgering"), une concertation permanente sera mise en place, sans oublier l'existence d'objectifs un peu différents. Tout cela n'est pas facile. Il n'y a pas de décret du type "inburgering" francophone, même si l'on s'inspire beaucoup de cette démarche

Peut-être que l'on ne dit pas la même chose et ne promeut pas les mêmes orientations en termes de choix d'opérateurs. Il y a donc des différences. Cependant, nous sommes d'accord pour dire qu'une concertation est souhaitable. Je n'ai en tout cas pas reçu de signaux qui me feraient penser que le dispositif néerlandophone est réticent à cette concertation. Un échange de bonnes pratiques ainsi qu'une discussion sur les objectifs sont à appeler de nos vœux.

En outre, il y a un acteur que l'on n'a pas encore évoqué dans ce domaine: les services communaux à la population. Ces derniers devraient transmettre à chaque bénéficiaire potentiel de ce parcours un document reprenant une information précise et synthétique concernant ce dernier: son organisation, les adresses utiles... Il serait par exemple utile de communiquer celles des bureaux d'accueil, tant francophones que néerlandophones. C'est en cela qu'une concertation s'avère utile, car tout nouvel arrivant devrait choisir l'une des deux langues.

Même si cela n'est pas obligatoire, l'autorité communale devrait également faire en sorte qu'une invitation "pressante" soit faite au primo-arrivant pour qu'il se rende dans l'un des bureaux d'accueil.

Tout ceci s'inscrit dans le protocole d'accord que vous avez évoqué et qui a été approuvé par le gouvernement conjoint de mai dernier. Il est évident que l'on va poursuivre cet échange d'informations avec les autres entités francophones du pays, soit la Communauté française à propos de laquelle je reviendrai tout à l'heure. Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour du groupe de travail de la Conférence interministérielle social-santé.

Dès à présent, de nombreuses initiatives ont déjà été prises afin de préparer la mise en œuvre de l'accord-cadre:

- des projets pilotes de bureaux d'accueil ont été initiés à Anderlecht, Bruxelles-Ville, Forest, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse-Ten-Noode et Schaerbeek, communes qui accueillent beaucoup de primo-arrivants;
- Lire et écrire a développé des tests de positionnement en français langue étrangère et en alphabétisation;
- le Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI) a développé et testé des modules de formation de formateurs en citoyenneté;
- l'agence Alter développe un document de base destiné au module de citoyenneté qui fera partie du colis de bienvenue évoqué dans les questions mais qui n'est pas encore imprimé.
- M. Pierre Migisha (cdH).- Je vous ai demandé comment il a été conçu.
- M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale.- Je comprends mieux, car me demander un premier bilan en termes d'efficacité aurait été prématuré.

Un groupe de travail chargé du suivi des projets pilotes s'est réuni une première fois le 17 novembre dernier. Il comprenait des acteurs de terrain, les services du Collège, le CRACS ainsi que Lire et écrire. Il sera sans doute progressivement élargi à d'autres acteurs, en fonction de leurs demandes.

Ces différentes initiatives ont vu le jour grâce à un recours à diverses sources de financement. Je citerai ici le FIPI pour les projets pilotes de bureaux d'accueil ainsi que le Fond européen d'intégration pour les autres initiatives.

L'incitation à se rendre dans les bureaux d'accueil sera faite à partir des services de la population des communes et peut-être des CPAS. Il faut encore que l'on en discute avec les communes

Le nombre de bureaux d'accueil sera défini en fonction des moyens de la Commission communautaire française. Ceux-ci ne seront évidemment pas soustraits du dispositif décrétal de la cohésion sociale. Sinon, ce serait reprendre d'une main ce que l'on a donné de l'autre. M. Aziz Albishari a raison quand il dit que la ligne de démarcation entre le rôle de chacun n'est pas établie. Or, il faut faire quelque chose. Comme c'est le cas également pour le décrochage scolaire qui a fait l'objet d'un colloque ce matin, tant que la Communauté française n'est pas mieux outillée pour mieux connaître le phénomène et agir, c'est dans nos quartiers que les conséquences de ce type de problèmes se font sentir.

Il n'est pas toujours facile d'expliquer les tenants et aboutissants de la politique d'accueil, d'autant qu'elle n'est pas encore tout à fait opérationnelle, c'est le moins que l'on puisse dire. Vis-à-vis des instances internationales, il convient de simplifier les choses et de parler des communes, du secteur associatif en tant que partenaire des communes et de notre institution régionale.

Monsieur Migisha, ce parcours devrait être obligatoire, selon moi, pour l'apprentissage du français (ou du néerlandais). Comme vous, je suis en contact avec des populations dont la connaissance des deux langues nationales reste catastrophique, parfois même après deux ans.

J'ignore comment aborder cette question sans avoir l'air trop autoritaire, mais on ne peut garantir un minimum de chance de réussite professionnelle à des personnes qui, après deux ans de séjour chez nous, montrent encore d'énormes lacunes linguistiques. Certains leur font croire qu'avec leurs rudiments d'anglais, ils pourront se débrouiller. Je suis moins optimiste qu'eux.

²Nous avons évoqué la centralisation géographique autour de ces bureaux d'accueil pour éviter l'itinérance de l'un à l'autre. Le premier accueillant, c'est bien entendu la commune. Cependant, les communes qui n'ont pas de bureau d'accueil doivent jouer le jeu, car toutes accueillent des primo-arrivants, même Uccle. Nous devons réfléchir à l'établissement d'un partenariat avec les services de la population desdites communes pour qu'elles envoient les primo-arrivants vers de tels bureaux d'accueil. Les partenariats pourraient reposer sur la proximité géographique. Selon moi, il est inutile de créer un bureau d'accueil dans chacune des 19 communes. Nous en prévoyons un maximum de 10.

M. le Président.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Le public des primo-arrivants étant très diversifié, je pense qu'il est important d'en connaître au préalable la constitution afin de savoir quels sont ses besoins. En effet, nous ne connaissons ni le nombre de primo-arrivants, ni leurs besoins, ni leurs caractéristiques.

Le public des primo-arrivants englobe-t-il la population installée depuis longtemps en Belgique et qui mériterait également d'être accompagnée?

Lorsque vous dites que ce parcours devrait être obligatoire, je vous répondrai qu'il s'agit sans doute effectivement d'une piste qui aurait pu être affinée. Toutefois, je me pose des questions par rapport à notre capacité réelle de répondre à ce type de demande. Au vu de la situation actuelle, je ne suis pas certaine que nous soyons en mesure de répondre aux demandes de toute la population concernée. C'est, selon moi, un point qu'il importe de ne pas négliger au-delà du caractère "obligatoire" que doit prendre ce parcours.

La réflexion par rapport aux bureaux d'accueil dans un réseau opérationnel me semble être une piste exploitable. Il faudrait toutefois veiller également à ce qu'il n'y ait pas trop d'éclatement, car une dizaine de bureaux est déjà un chiffre intéressant. Il conviendrait d'y réfléchir.

J'aimerais poser une question par rapport aux bureaux d'accueil mis en place dans les six communes pilotes avec des associations qui ont été sélectionnées. Il serait intéressant de savoir comment cela fonctionne, sur la base de quels critères.

Nous n'avons pas eu beaucoup d'éclaircissements par rapport à l'échéancier prévu pour ce projet. Étant donné que le kit de bienvenue est l'élément le plus aisé à réaliser, il serait bon que nous puissions nous faire une idée de la date de sortie probable de cet outil important.

Je pense également que les communes constituent la porte d'entrée la plus importante pour aiguiller ce public vers les services concernés. J'insiste sur le fait que les primo-arrivants constituent un public à part, et que d'autres qui sont là depuis très longtemps mériteraient vraiment d'être accompagnés afin de trouver leur place ici et s'émanciper à tous les niveaux.

M. le Président.- La parole est à M. Alain Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Le dispositif que vous avez dépeint - avec un accueil structuré, un diagnostic personnalisé et des modules de citoyenneté rapidement enclenchés - est encourageant.

Vous parlez aussi de la possibilité que des modules de citoyenneté soient donnés dans d'autres langues que le français, ce qui me réjouit. Vous pointez évidemment la difficulté de trouver des formateurs capables de donner des cours de citoyenneté et de maîtriser le français et une autre langue. Cela se fait du côté néerlandophone et que, pour ce faire, on s'adresse notamment à des personnes qui sont ellesmême passées par le parcours d'accueil, c'est-à-dire d'anciens primo-arrivants qui ont appris à maîtriser le néerlandais ou le français. C'est très intéressant. C'est une nouvelle piste.

Vous avez aussi parlé du suivi individuel, de la nécessité absolue de mettre le paquet sur les langues et de l'accroche ISP. Cela correspond au dispositif annoncé, mais vous nous le confirmez et vous allez un peu plus loin en ce qui concerne la mise en place.

En Flandre, le parcours est obligatoire, mais pas pour les Flamands de Bruxelles, pour une raison institutionnelle. Si c'était aussi obligatoire pour eux, il faudrait alors un accord entre les deux Communautés sur Bruxelles. Sinon comment vérifier si la personne est effectivement dans un parcours? Si vous voulez aller vers un système obligatoire, il faudrait qu'il y ait un accord entre les pouvoirs publics francophones et flamands à Bruxelles. Mais il n'y en a actuellement pas, et c'est pour cela qu'à Bruxelles ce n'est pas obligatoire.

Je ne me prononce pas ici sur la question de fond de l'obligation. Le débat est en cours, y compris au sein d'associations qui s'occupent de ce public. Plusieurs d'entre elles estiment qu'il faudrait que chaque primo-arrivant puisse profiter de ce dispositif. Il est problématique que des

personnes ne maîtrisent toujours pas une des langues nationales des années après leur arrivée sur le territoire !

La question de l'obligation pose donc un problème institutionnel, mais aussi, comme l'a dit Mme Sidibé, un problème de moyens. En effet, si l'on rendait le parcours obligatoire, son public augmenterait, et il faudrait prévoir des moyens en conséquence.

La réflexion est en cours, y compris auprès d'opérateurs de terrain qui constatent que des personnes passent entre les mailles du filet de l'associatif et se retrouvent in fine un peu en marge de la société. Un des problèmes essentiel, et vous l'avez souligné, est l'absence de maîtrise du français ou du néerlandais

Il y a donc le problème institutionnel, et le problème de moyens, qui, le cas échéant, doivent être tranchés au delà de l'orientation philosophique de départ.

Il me semble ne pas avoir eu de réponse à la question du budget. On active évidemment un certain nombre de dispositifs existants, on les coordonne, on les articule, etc. Cela n'est pas nécessairement coûteux, mais il y a quand même des nouveautés: l'accompagnement individualisé, les cours de citoyenneté, le colis de bienvenue, les locaux, etc. Un certain nombre d'associations sont actuellement dans des projets pilotes, mais risquent bientôt de manquer de place. Si l'on poursuit sur notre lancée et qu'on sort de la phase expérimentale, il y aura tôt ou tard un impact budgétaire. Il serait donc utile de le chiffrer le plus rapidement possible.

Concernant la coordination entre les bureaux, vous avez évoqué une dizaine de bureaux pour couvrir le territoire régional. Un autre enjeu essentiel est la qualité de service public offerte dans chacun de ces bureaux qui doit globalement être identique. Les différents bureaux doivent viser les mêmes objectifs, appliquer les mêmes méthodologies et contrôles de qualité. On ne peut pas se permettre de grosses différences de qualité. Il y aurait donc lieu d'imaginer un dispositif - pas nécessairement des structures supplémentaires - pour coordonner le travail et le contrôle qualité, entre ces différents organismes.

Concernant le public visé, l'accord intrafrancophone propose une définition relativement restreinte du public cible de l'accueil des primo-arrivants. Du côté néerlandophone, on a visiblement élargi le public autorisé à entrer dans le dispositif. Mme Sidibé fait référence à un public depuis longtemps arrivé sur le territoire mais qui se retrouve en marge. C'est par exemple le cas des femmes restées au foyer très longtemps et qui n'ont pas vraiment d'outils d'émancipation parce qu'elles ne maîtrisent pas la langue, les codes, etc. Pour celles-ci, le dispositif pourrait, le cas échéant, être adapté. Ce type de public peut-il aussi intégrer le dispositif, sachant que les sont peut-être globalement les indépendamment de la durée du séjour sur le territoire? Cela pose à nouveau la question financière. Plus on élargit le public cible, plus il faut avoir les moyens de ses ambitions.

Enfin, des débats, des auditions, des réflexions sont actuellement en cours à la Communauté flamande qui a annoncé un projet de décret flamand revisitant le dispositif d'accueil des primo-arrivants. Je vous encourage à prendre contact avec vos homologues flamands. Il est possible que dans le cadre de cette réforme, il y ait un degré d'autonomie supplémentaire au niveau bruxellois par rapport à la Communauté flamande. C'est une hypothèse. La Vlaamse Gemeenschapscommissie pourrait avoir plus de latitude sur le travail, ce qui pourrait éventuellement ouvrir du potentiel supplémentaire de coopération entre la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschaps

commissie et aller un peu plus vers notre désir d'une politique régionale d'accueil.

- M. le Président.- La parole est à M. Charles Picqué, ministre.
- M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale.- Mme Sidibé dit craindre que l'on ne néglige des populations qui vivent chez nous depuis un certain temps, mais qui rencontrent toujours des problèmes propres aux primo-arrivants.

Les bureaux d'accueil accompagneraient des personnes installées sur notre territoire depuis trois ans ou moins. Nous sommes dans un cadre volontaire. La personne séjournant sur notre territoire depuis trois ans qui ne se serait pas encore adressée à un organisme d'insertion socioprofessionnelle ou d'alphabétisation, par exemple, poserait problème. Il existe déjà des lieux susceptibles d'accompagner les primo-arrivants.

Quelqu'un qui est là depuis deux ans et demi pourra être accompagné et avoir un parcours s'il est volontaire.

En ce qui concerne la question de rendre le parcours obligatoire ou non, le débat est ouvert et je vous ai donné mon avis. Je sais que le rendre obligatoire aura évidemment des impacts financiers qu'il conviendrait d'assumer. Je ne pense pas que nous rencontrerons de problèmes de type institutionnel avec les Flamands, au vu de ce qui les inspire, d'un point de vue culturel, dans leur démarche. Il s'agit là d'un pur pronostic, mais la Communauté flamande est largement en faveur de ce dispositif, même s'il conviendrait de "sonder" les Flamands de Bruxelles.

Abordons maintenant la question de l'impact budgétaire. Imaginons que ce dispositif rencontre un grand succès, que les primo-arrivants se rendent compte de l'avantage qu'ils en tirent. Il faudra alors adapter nos budgets, c'est indispensable. Nous ne pourrons apprécier l'impact budgétaire qu'une fois pris en compte le succès des bureaux d'accueil à titre expérimental. Cela dépendra de la population qui s'adressera à ces bureaux.

Je voudrais ajouter que la langue française n'est pas seulement utile pour la réussite du parcours de l'insertion socioprofessionnelle. Elle présente aussi une utilité certaine en ce qui concerne le lien social dans la ville et garantit une forme d'interculturalité, de cohésion, de filiation sociale, qui n'est pas possible sans ce tronc commun aux locuteurs que représente la langue française. Cela n'a rien à voir avec de la "francophilie excitée", une langue de partage est nécessaire pour démarrer du bon pied.

Les bureaux d'accueil travaillent avec des associations qui ont déjà une tradition dans l'accueil des primo-arrivants, même s'il est vrai qu'ils vont à présent devoir s'inscrire dans un cadre spécial d'activités et de travail.

Le "welcome pack" de bienvenue devrait entrer en vigueur en février 2012. En ce qui concerne le décret, je n'irai pas trop vite en disant à quel moment nous allons l'adopter. Il conviendrait d'y penser pour 2013 car celui-ci devrait s'inspirer de la phase d'expérimentation.

- M. le Président.- La parole est à M. Pierre Migisha.
- M. Pierre Migisha (cdH).- Savez-vous déjà à quoi ressemble le colis de bienvenue? Disposez-vous d'un exemplaire? En quoi consiste-t-il concrètement?
- M. le Président.- La parole est à M. Charles Picqué, ministre.

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale.- Je m'en remets aux spécialistes, soit l'agence Alter, déjà dotée d'une certaine expérience en la matière.

M. le Président.- Les incidents sont clos.

L'ORGANISATION DE COURS D'ALPHABÉTISATION

DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

À M. CHARLES PICQUÉ,
MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE

ET À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

ET INTERPELLATION JOINTE

LA FORMATION DES FORMATEURS EN ALPHABÉTISATION

DE MME CÉLINE FREMAULT

À M. CHARLES PICQUÉ, MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE

M. le Président.- En l'absence de Mme Céline Fremault, excusée, son interpellation jointe est considérée comme retirée.

La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Le 8 septembre était la journée internationale de l'alphabétisation. A cette occasion, il nous a été rappelé combien celle-ci était indispensable à tous les citoyens. L'alphabétisation est effectivement le fondement sur lequel s'édifie l'apprentissage global, inclusif et intégré tout au long et dans tous les aspects de la vie.

Qu'est-ce que l'illettrisme ou l'analphabétisme? Un document intitulé "État des lieux de l'alphabétisation - Fédération Wallonie-Bruxelles - bilan 2004-2009" stipule qu'est considérée comme analphabète une personne adulte ne maîtrisant dans aucune langue l'écriture et la lecture ou, plus largement, les compétences de base correspondant au certificat d'études de base.

Une première difficulté, et non des moindres, émerge cependant lorsque l'on évoque l'analphabétisme en Région bruxelloise et en Wallonie, à savoir l'évaluation du nombre de personnes concernées. L'absence de données statistiques ne nous permet pas d'appréhender réellement l'ampleur du phénomène et d'orienter les politiques. Le chiffre de 10% avancé date du temps du service militaire!

La Flandre a participé en 1996, il y a donc quinze ans, à une vaste enquête internationale, l'enquête IALS (International Adult Literacy Survey) de l'OCDE. Cette étude a permis d'identifier qu'en Flandre, entre 15 et 18% des personnes entre 16 et 65 ans étaient classées au niveau le plus bas d'une échelle internationale. En France, l'enquête IVQ (Information vie quotidienne) menée en 2004 a mis en évidence que 12 à 15% des adultes sont en difficulté pour écrire.

Malheureusement, aucune enquête n'a été menée du côté francophone en Belgique. L'état des lieux de l'alphabétisation pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, édité en 2011, met bien en évidence ce problème statistique. Dans cette publication, et en l'absence d'une enquête fiable, les auteurs se basent essentiellement sur les résultats de l'enquête sur les forces de travail.

Pour pallier ce manque d'informations, il est prévu de réaliser une enquête "permettant de déterminer une série d'indicateurs

pour les politiques régionales et communautaires relatives à l'alphabétisation et à l'acquisition de base des adultes". Pour ce faire, un comité de pilotage a été mis en place regroupant les administrations, les autorités publiques et les opérateurs coordinateurs de l'alphabétisation de la Région wallonne, de la Communauté française, de la Commission communautaire française et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Pourriez-vous nous dire si cette étude a déjà été menée? Si non, pourriez-vous nous informer de son état d'avancement? Quelles sont les actions entreprises? Quand disposerons-nous de résultats définitifs et fiables? Si l'étude est accomplie, quels sont les résultats de ce comité de pilotage en termes d'évaluation des compétences de base au sein de la population de 18 à 65 ans? Quelles conclusions ont-elles déjà pu être tirées des premiers résultats obtenus?

Quant au public de l'alphabétisation en Région bruxelloise, une étude a été menée en avril 2011 par l'asbl Lire et écrire. Intitulée "Le sens de la mixité dans la formation des adultes: le cas de l'alphabétisation francophone à Bruxelles", elle montre que 66% des apprenants sont sans diplôme et que 17% ont obtenu le certificat d'études de base (CEB) ou son équivalent. Ces derniers sont orientés en français langue étrangère.

Toujours selon cette étude, l'apprenant-type en Région bruxelloise est une femme, d'origine marocaine, femme au foyer ou allocataire du CPAS.

Le public de ces formations est majoritairement composé de femmes, essentiellement d'origine étrangère: 73% d'apprenants étrangers et 25% de Belges naturalisés. Les apprenants de nationalité belge non issus de l'immigration représenteraient 1,5% du public bruxellois. Les apprenants les plus représentés proviennent pour 50% du Maghreb, pour 16% d'Afrique hors Maghreb, et pour 9% de Turquie.

Une bonne partie du public se compose d'allocataires du CPAS et d'hommes ou de femmes au foyer. Ces cours se donnent en général le jour, ce qui pourrait expliquer la faible présence d'hommes parmi les apprenants. Tout un public de travailleurs, issus ou non de l'immigration, qui rencontre des difficultés en lecture ou en écriture, ne suit donc pas ces formations. Il mériterait une attention particulière.

Le nombre d'intervenants dans ce secteur est particulièrement élevé, tout comme l'arsenal législatif en place. Dans le cadre de la Commission communautaire française, citons le décret de 2004 et celui de 2009, qui crée un centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français. Précisons que ce rôle est joué par l'association Lire et écrire. L'alphabétisation figure, de surcroît, parmi les priorités du contrat quinquennal. Vous avez cité la proportion d'associations entrant dans ce créneau.

Connaît-on déjà l'impact des nouvelles priorités de la cohésion sociale sur l'offre de formation?Combien d'associations cela concerne-t-il?

La mission 2 du Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes est la suivante: coordonner sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale les dispositifs d'alphabétisation pour adultes francophones et d'apprentissage du français pour les adultes non francophones, et apporter, à la demande de ses partenaires, son expertise méthodologique et pédagogique en cette matière.

Dans ce cadre, il est notamment prévu que le Centre organise, au moins une fois par an, une rencontre de réflexion et d'information destinée aux acteurs du secteur. Il est aussi demandé que des groupes thématiques soient mis en place.

Ces groupes ont-ils été créés? Dans l'affirmative, quels sont les premiers résultats obtenus?

La création des groupes thématiques a-t-elle été menée en collaboration avec les acteurs de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Que deviennent les personnes qui suivent ces formations, à court, moyen ou long terme? Retrouvent-elles un emploi? C'est un aspect important si l'on veut assurer que ces formations puissent également constituer un tremplin pour l'insertion socioprofessionnelle.

M. le Président.- La parole est à Mme Nadia El Yousfi.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Cette interpellation permet de faire le point sur l'importante problématique englobant l'analphabétisme et l'apprentissage du français dans notre Région.

A travers ses nouvelles priorités, le nouveau quinquennat en cohésion sociale a bien démontré l'importance de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français langue étrangère (FLE). Ce processus est évidemment à soutenir, car il répond à des besoins croissants qui font que la demande demeure excédentaire par rapport à l'offre.

Il est évident que les chiffres portant sur l'analphabétisme dans notre pays sont depuis longtemps dépassés. Dans le cadre du pilotage permanent sur l'analphabétisme des adultes, le comité en charge de cette mission avait décidé de mener une enquête afin d'identifier une série d'indicateurs relatifs aux politiques régionales et communautaires d'alphabétisation d'acquisition des compétences de base par les adultes. Cette étude est menée par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), notamment en collaboration avec le Service étude de Bruxelles Formation, l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), l'Observatoire de l'emploi, Actiris, l'administration de la Commission communautaire française et l'asbl Lire et écrire.

Au sujet de l'alphabétisation, un groupe de travail pour la création d'un outil de gestion commun entre les trois entités francophones a été mis sur pied. Les chiffres tirés de l'état des lieux font apparaître que 7.428 personnes sont inscrites auprès des opérateurs de l'alphabétisation bruxellois. On apprend aussi que 3.087 demandes demeurent non rencontrées. On comprend d'autant mieux que l'alphabétisation et l'apprentissage du français constituent l'une des trois priorités de renouvellement des contrats 2011-2014 dans lesquels les actions des associations doivent s'inscrire.

Quant au FLE, il est également évident que les besoins sont criants. Ils sont d'ailleurs identifiés dans le cadre de la troisième priorité concernant les primo-arrivants et d'autres publics (personnes d'origine étrangère établies en Belgique de longue date, etc.).

On rencontre également des cas de personnes alphabétisées - et souvent diplômées - dans leur pays d'origine. Ces dernières ont souvent acquis une expérience dans l'administration de leur pays d'origine. Pour elles, les cours de FLE constituent surtout des cours de remise à niveau, mais vu la saturation de ces formations, ce public se retrouve souvent dans des structures d'alphabétisation.

Quant aux statistiques à réactualiser, le rapport de l'asbl Lire et écrire montre bien l'accroissement des inscriptions dans les cours d'alphabétisation. A ce jour, 2.480 personnes sont inscrites et 2.200 demandes ne sont pas rencontrées. Le problème du manque de places est loin d'être résorbé. Quand

il s'agit d'inscriptions non volontaires, il n'est pas toujours aisé d'obtenir des chiffres correspondant à la réalité.

L'asbl Lire et écrire ne compte pas dans ses missions celle de recueillir des statistiques. A cet égard, en mai 2010, vous évoquiez la possibilité de lui confier cette tâche et ce, en collaboration avec l'IBSA, afin de mieux cerner quantitativement cette réalité.

Où en est-on concernant cette nouvelle mission qui serait confiée à Lire et écrire?

Le Centre régional pour le développement et l'apprentissage du français avait organisé une rencontre en septembre 2010 sur l'état des lieux de l'alphabétisation. Quelles sont les premières pistes de réflexion, voire de solution?

Concernant les formateurs en alphabétisation, quel est leur niveau de formation? Quelle est la nature des formations? Quel nombre d'heures représentent-elles? Existe-t-il une formation continuée à destination des formateurs?

Dans le cadre du français langue étrangère, on retrouve malgré tout une population déjà alphabétisée, voire diplômée. Cette dimension est-elle rencontrée dans la formation des formateurs? D'autant plus que ce public spécifique se retrouve parfois en alphabétisation vu le manque de place dans des parcours plus appropriés.

M. le Président.- La parole est à M. Charles Picqué, ministre.

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale.- Il est effectivement difficile d'évaluer le nombre de personnes concernées par l'alphabétisation tant en Wallonie qu'à Bruxelles. Nous ne disposons pas de statistiques à ce sujet. Des chiffres ont circulé à partir de ce que l'asbl Lire et écrire extrapolait des formations ouvertes. Il apparaît aussi que des personnes se trouvant dans cette situation refusent de se faire connaître. Nous sommes donc dans l'incertitude sur l'ampleur de ce phénomène, même si l'on sait qu'il est important.

Nous connaissons le nombre d'apprenants inscrits dans les différents dispositifs d'alphabétisation et nous avons une indication des demandes en attente. Ces chiffres sont à relativiser, car certains demandeurs s'inscrivent parfois à plusieurs endroits simultanément dans l'espoir de décrocher une place auprès de l'un ou l'autre opérateur d'alphabétisation.

Via le Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation, la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé deux initiatives intéressantes. La première consiste à transposer à la Fédération l'enquête "Information et vie quotidienne" organisée en France. L'objet de cette enquête est de connaître le profil et le niveau de compétences des adultes et de mettre en évidence les caractéristiques des personnes qui éprouvent des difficultés dans la compréhension de l'écrit. Il est intéressant d'arriver à une définition plus ou moins commune et à un profil des populations en question.

La seconde initiative vise l'élaboration d'une base de données relative à l'alphabétisation alimentée par un formulaire informatisé qui collectera les informations auprès des opérateurs d'alphabétisation et des administrations partenaires. Ce formulaire est actuellement en préparation et en test auprès de certains opérateurs, au départ du questionnaire établi par l'asbl Lire et écrire. On pourra le lancer dans la deuxième moitié de 2012. Cela va faciliter l'analyse des données. On disposera peut-être d'un outil de pilotage des politiques d'alphabétisation à partir de cette enquête auprès des opérateurs.

Rappelons que des actions d'alphabétisation sont aussi développées dans le cadre des dispositifs de la Commission communautaire française. Le décret de 1995, notamment, prévoit le soutien aux actions d'alphabétisation en vue de poursuivre une formation professionnelle qualifiante ou de base. Des conventions existent entre l'asbl Lire et écrire et Bruxelles Formation. D'autres opérateurs d'insertion sont conventionnés avec Bruxelles Formation pour la réalisation de modules d'alphabétisation.

Nous avons actuellement 872 stagiaires inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle. Cela équivaut à 260.000 heures de formation. A l'occasion du renouvellement des contrats de cohésion sociale pour les années 2011-2015, nous avons constaté une augmentation des montants consacrés à cette priorité.

Lors du quinquennat 2006-2010, 90 opérateurs étaient subsidiés à hauteur de 1.044.000 €. Dans les nouveaux contrats, 91 opérateurs identifiés dans la priorité alphabétisation et apprentissage du français sont subsidiés à hauteur de 3.408.000 €. Cela concerne davantage d'actions d'alphabétisation. Il y a toutefois lieu d'indiquer que certaines associations bénéficient d'un subside pour plusieurs actions réparties sur deux ou trois priorités et qu'il n'est pas possible d'identifier les montants respectifs a priori.

Concernant les missions du Centre régional pour le développement et l'apprentissage du français pour adultes, celui-ci a organisé une rencontre de réflexion en septembre 2010. Le thème était alors l'appropriation des états des lieux de l'alphabétisation intitulé "Bilan de quatre éditions". La rencontre annuelle prévue en 2011 a été reportée au début de l'année 2012 afin d'éviter une trop grande proximité avec le colloque relatif à la cohésion sociale organisé le 15 novembre dernier par le CRACS.

Pour répondre aux questions de Mme El Yousfi, Lire et écrire organise une formation continuée de ses formateurs. Les agents contractuels subventionnés (ACS) qui accèdent à ces formations n'ont pas effectué d'études supérieures et suivent au préalable une formation de formateurs. S'agissant des formateurs actifs dans les associations, ne faisant pas partie du réseau Lire et écrire, il n'existe pas d'exigence particulière, mais les personnes concernées sont invitées par la Commission communautaire française à suivre des formations de formateurs dispensées notamment par Lire et écrire.

Il existe aussi au niveau du CERIA, au sein de la haute école Roger Guilbert, un baccalauréat de formateur en alphabétisation accessible aux personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Enfin, en ce qui concerne l'évaluation des missions dévolues au Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français, un comité d'accompagnement a été instauré au niveau de la Commission communautaire française. Il est chargé d'assurer un suivi et un dialogue permanent avec le Centre sur la base des missions qui lui ont été assignées pour cinq ans. Le rapport annuel constitue un élément de base de ce processus. Nous venons de recevoir le tout premier rapport, il est donc prématuré de réaliser une évaluation approfondie de l'action du Centre.

M. le Président.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Des initiatives très intéressantes ont donc été prises pour établir un bon diagnostic. J'imagine que vous ignorez encore quand l'enquête en cours livrera ses conclusions. La constitution d'une banque de données me semble également fondamentale.

Les cours organisés par Lire et écrire sont essentiellement suivis par des femmes. J'ai indiqué que ces cours se donnant en journée, ils drainaient logiquement un public de femmes. Il me semble essentiel que les hommes soient également attirés vers de telles formations. Cette réflexion mérite d'être menée.

Je note avec plaisir que des conventions entre Lire et écrire, d'une part, et Bruxelles Formation, d'autre part, sont en cours de conclusion et que 850 stagiaires participent aux formations. Il s'agit là d'un lien essentiel entre formation et insertion professionnelle.

Nous reviendrons dans un an sur la question, lorsque les études auront donné leurs résultats. Ce dossier évolue de manière positive.

M. le Président.- L'incident est clos.

(Présidence: Mme Fatoumata Sidibé, présidente)

LE MÉTIER DE GARDE À DOMICILE

DE M. MICHEL COLSON

ET INTERPELLATION JOINTE

LA RECONNAISSANCE DU MÉTIER DE GARDE À DOMICILE

DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN

à M. Emir Kir,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (FDF).- Je voudrais d'abord remercier le ministre et Mme Braeckman d'avoir accepté de reporter une première fois cette interpellation, mon agenda ne me permettant pas d'être présent lors de la dernière réunion de commission.

Les besoins d'accompagnement et d'aide à domicile des personnes âgées, isolées, en perte d'autonomie ou malades et souhaitant rester à leur domicile ne cessent de croître. Nous faisons tous ce constat.

A l'heure actuelle, il existe déjà de nombreux dispositifs d'aide et soins à domicile mis en place sur le territoire de la Région bruxelloise, notamment par notre institution. L'accord de majorité y faisait par ailleurs référence pour ce qui concerne la pérennisation des modalités de financement et, dans la mesure du possible, pour une amélioration de ceux-ci. Il est aussi mentionné qu'il est nécessaire d'améliorer l'information aux familles quant aux prestations pouvant être apportées.

Parmi les intervenants actifs dans le secteur de l'aide et des soins à domicile, je souhaiterais, dans le cadre de cette interpellation, évoquer plus particulièrement le cas du métier de "garde à domicile".

Un tel service existe déjà depuis plusieurs années en tant que projet pilote sous l'initiative des cinq centres de coordination d'aide et de soins à domicile à Bruxelles. Il convient toutefois de ne pas le confondre avec celui d'aide familial. La spécificité du garde à domicile réside dans des prestations plus longues, plus flexibles, de nuit, les week-ends et jours fériés, et elle donne une source de réconfort par une présence sécurisante, un sens de l'écoute, du dialogue pour le bien-être de la personne et de son entourage proche, en vue d'une meilleure qualité de vie à domicile. Ce métier est donc complémentaire à celui d'aide familial.

L'asbl Gammes, créée en tant qu'initiative locale de développement de l'emploi en économie sociale, est le principal acteur bruxellois dans ce domaine. Elle dispose actuellement d'un effectif de 60 gardes, auquel s'ajoute le personnel encadrant. Cette association joue aussi un rôle déterminant en termes de formation et d'insertion socioprofessionnelle. Les gardes à domicile sont majoritairement des femmes (plus de 90%) d'origine étrangère qui ne disposent pas de diplôme belge, bien que certaines d'entre elles soient diplômées dans leur pays d'origine.

La plupart des gardes à domicile (40) sont donc engagées sous contrat PTP (Programme de transition professionnelle), le reste l'étant sous statut d'agents contractuels subventionnés (ACS). Celles sous contrat PTP bénéficient de la sorte d'une expérience professionnelle, d'un accompagnement individualisé et d'une formation continuée qui leur laissent entrevoir, à moyen terme, une pleine insertion sur le marché de l'emploi bruxellois.

Pourtant, le métier de garde à domicile doit, malgré son importance, faire face à deux défis majeurs: l'absence de reconnaissance et de financement de la prestation par les pouvoirs de tutelle, son financement étant exclusivement lié aux aides à l'emploi.

Pour ce qui concerne l'absence de reconnaissance, il y a lieu de noter que la Région wallonne a intégré le métier de garde à domicile dans ses textes. L'arrêté du 29 janvier 2004 modifiant l'arrêté de la Communauté française du 16 décembre 1988 régulant l'agrément des services d'aide aux familles et aux personnes âgées et l'octroi de subventions à ces services précise que le métier de garde à domicile "a pour but d'optimiser le bien-être mental, physique et social du bénéficiaire qui, pour des raisons de santé, a besoin d'une assistance renforcée à son domicile". Autrement dit, au niveau de la Région wallonne, le métier de garde à domicile fait l'objet d'une réelle reconnaissance.

A cet égard, pourriez-vous m'indiquer si des contacts ont été pris avec les associations bruxelloises concernées? Existe-t-il également de leur part une volonté de voir reconnaître le métier de garde à domicile? Une intégration de ce métier dans le décret ambulatoire est-elle à l'étude? Quid du niveau de formation exigée?

Au-delà de la reconnaissance se pose aussi la question du financement et de la pérennisation des subventions accordées à ce secteur, sachant qu'il ne faut pas oublier les autres secteurs. Vu le système d'enveloppe fermée dans lequel nous évoluons, y compris dans le domaine social, certains réflexes de "protectionnisme" sont observés. Je pense par exemple au secteur des aides familiales, en pleine ébullition concernant cette demande de reconnaissance.

Nous avons donc affaire à un système d'enveloppes fermées. Si reconnaissance il y a, y aurait-t-il subventionnement? Où en êtes-vous par rapport à ces contacts? Quelle est la position de votre gouvernement? Qu'en est-il à ce niveau? Des contacts ont-ils été pris avec le Collège de la Commission communautaire commune? Des initiatives sont-elles à l'étude?

En définitive, quelle est votre position tant par rapport à la reconnaissance d'un métier qui, je crois, répond effectivement à un besoin, qu'à son subventionnement qui, s'il intervenait dans le cadre d'un système d'enveloppes fermées, amènerait probablement des difficultés dans d'autres types de métiers?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman pour son interpellation jointe.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- D'une part, le secteur des maisons de repos va être confronté à une défédéralisation, d'autre part le papy boom et certaines évolutions sociologiques auront pour conséquence le besoin accru de places dans les maisons de repos (MR) et dans les maisons de repos et de soins (MRS). On parle d'ailleurs de pénurie annoncée avec des prévisions établissant le manque entre 20 et 30.000 places à l'horizon 2025, à l'échelle de la Belgique. Il convient dès lors de multiplier les alternatives aux places traditionnelles en institution, non seulement pour pallier leur manque, mais aussi parce qu'elles sont très coûteuses et parce qu'elles ne correspondent pas nécessairement au premier choix de la personne âgée dépendante.

Une série de services et d'alternatives à la maison de repos existent déjà. La Commission communautaire française subventionne des services de télé-vigilance, des services d'aide et de soins à domicile, des centres de jour qui font partie de toute cette panoplie soit de remplacement soit de retardement de l'entrée en maison de repos.

La reconnaissance des aidants proches, si elle se fait au niveau fédéral, pourra s'avérer très utile. Parmi les services à domicile, nous connaissons tous les infirmiers, les kinésithérapeutes et les aides familiaux et ménagers. Ces métiers sont majoritairement exercés par des femmes, ce qui est une bonne chose dans la mesure où cela peut constituer un débouché pour toutes celles qui n'ont pas de diplôme. C'en est une moins bonne dans le sens où dans une optique d'égalité des chances, on aimerait bien voir les femmes occuper d'autres postes que ceux des soins.

A côté de ces métiers, coexiste, de façon complémentaire et tout aussi majoritairement exercé par des femmes, celui de garde à domicile. Cette fonction est distincte de celle des aides familiaux et ménagers puisqu'elle consiste en une présence continue auprès d'une personne âgée dépendante ou handicapée afin de lui garantir sécurité et confort, y compris dans des prestations dites inconfortables, à savoir des prestations de nuit et de week-end.

Le garde à domicile inscrit également ses missions en complément de celles des infirmiers à domicile. Par rapport aux besoins des personnes âgées et handicapées et dans l'éventail de prestations d'aide et de soins à domicile permettant à ceux qui le souhaitent de rester à domicile, on retrouve ce maillon spécifique et indispensable qui n'est pas encore reconnu en Région bruxelloise: celui des gardes à domicile.

Pourquoi est-il important de reconnaître ce métier? En l'absence de cadre et de reconnaissance, des formes de travail au noir existent avec tous les abus que l'on peut imaginer (tarifs horaires exorbitants et donc injustices sociales, non-respect de la législation sociale et absence de formation, CV des prestataires non valorisables malgré une formation puisque le métier n'existe pas, etc.).

La Région wallonne l'a bien compris puisqu'elle a intégré dans un décret une définition légale du garde à domicile, précisant ses missions, son agrément, sa formation et ses subventions. La situation à Bruxelles est différente. Il y a une dizaine d'années, des centres de soins à domicile, des missions locales et des centres de formation se sont unis pour fonder l'asbl Gammes qui a reçu à l'époque la faculté de former 40 postes en programme de transition professionnelle (PTP) au métier de garde à domicile et qui organise le service à destination de familles en privilégiant l'option du maintien à domicile.

Les années passant, l'asbl a élargi son cadre à 20 agents contractuels subventionnés (ACS) venant s'ajouter à ses 40

PTP, tandis qu'elle est agréée en tant qu'initiative locale de développement de l'emploi (ILDE) en économie sociale. Pourtant, du côté du secteur de l'aide aux personnes, il n'y a pas de reconnaissance de ce métier.

Je souligne ici cette incohérence dans un système qui prévoit la reconnaissance d'une formation mais pas celle du métier auquel aboutit cette formation, incohérence renforcée par le fait que la profession est reconnue dans les commissions paritaires. On a un peu l'impression d'être dans un projet pilote auquel on ne permet pas de prendre son envol.

Monsieur le Ministre, je voudrais connaître votre appréciation du rôle du garde à domicile. Comment inscrivez-vous cette fonction dans le tableau général de l'aide et du soin à apporter aux personnes âgées dépendantes, qu'elles soient désorientées, handicapées ou en fin de vie?

Pensez-vous utile de prévoir un chapitre distinct dans la législation de la Commission communautaire française pour y intégrer la question de la garde à domicile (en ce compris ses missions, sa formation, son évaluation, ses normes, etc.) non seulement pour lutter contre sa libéralisation, mais aussi pour participer à sa professionnalisation, où les droits, les critères et les normes seraient connus de tous?

Quelle évaluation faites-vous du service de garde à domicile tel qu'il existe? Ne serait-il pas opportun de prendre langue avec les différentes mutuelles afin qu'elles puissent éventuellement être parties prenantes dans cet axe permettant le maintien à domicile de personnes dépendantes?

Questionnée à ce sujet il y a un mois ou un mois et demi, Mme Grouwels s'était engagée à rencontrer les associations promotrices du métier de garde à domicile. Elle avait également indiqué qu'elle souhaitait que le Conseil consultatif bicommunautaire se penche sur la question et remette un avis. Enfin, elle avait indiqué qu'elle comptait questionner le groupe de travail "personnes âgées" dans le cadre de la Conférence interministérielle (CIM) social-santé. Ne faudrait-il pas se pencher sur tout ce qui a déjà été fait du côté bicommunautaire? Des liens unissent en effet tous ces éléments.

Tout en restant au niveau monocommunautaire, ne serait-il pas utile de faire le lien avec votre collègue en charge de la santé pour réfléchir ensemble à ce continuum entre aide et soins, sans nier les spécificités de chacun, mais en permettant qu'il n'y ait pas de vide?

Par chance, ce même collègue est ministre de l'Emploi et, par chance toujours, vous êtes ministre de la Formation professionnelle. Il est vrai qu'il y a là des éclairages intéressants pour réfléchir à la place de ce secteur porteur d'emplois et répondant à des nécessités sociales doubles, tant du point de vue des bénéficiaires que de celui des prestataires, souvent issus de groupes à risques.

Le profil type de cette fonction est celui d'une femme, chef de famille monoparentale, porteuse d'un certificat d'enseignement secondaire inférieur, pouvant faire valoir deux ans de chômage, ayant les qualités morales requises et acceptant les horaires coupés et le travail de nuit.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Nadia El Yousfi.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- A l'heure où les politiques prônent le maintien à domicile, parce que la majorité des personnes âgées préféreraient continuer à vivre chez elles, on constate un manque de places de qualité et à des prix abordables en maisons de repos. Une telle situation justifie

que l'on développe tous les métiers d'aide et de soins à domicile.

Cela exige évidemment plus de moyens, car la demande ne fait qu'augmenter. En cause, le nombre croissant de personnes âgées dans notre Région, mais également l'évolution de notre système de soins, avec des convalescences moins longues en hôpital et, donc, des retours plus précoces à domicile.

Mais il ne s'agit pas seulement de moyens: une politique plus cohérente et mieux gérée doit être conduite en matière d'aide et de soins à domicile; les professions de ce secteur devraient être mieux définies et mieux reconnues, tant au niveau des formations que des barèmes.

Dans le développement et la réorganisation du métier de garde à domicile, il faudra éviter d'imposer des conditions de travail abusives aux gardes à domicile: horaires, nombre d'heures de prestation consécutives, types de prestations, salaires, heures supplémentaires, compensations, vacances, etc.

Sous l'angle des personnes âgées, il faudra garantir une formation spécifique au travail de garde à domicile, veiller au respect des seniors, lutter contre la maltraitance.

Il avait été envisagé, lors de la discussion en Commission communautaire commune, d'engager des gardes à domicile sous régime ALE (Agence locale pour l'emploi). Mais cela ne reviendrait-il pas à "rabaisser" le statut de garde à domicile au statut de femme de ménage. Il en va de même pour les titresservices: les femmes de ménage rémunérées par ce mode de paiement ne peuvent accomplir que des tâches ménagères limitées au domicile. Pas de courses, donc.

Soit on classe les gardes à domicile dans le secteur de l'aide et des soins à domicile, soit on les range parmi les femmes de ménage ALE et titres-services. Il semble évident que leur donner un statut de femmes de ménage, ALE ou titres-services, ne leur conviendrait pas. En outre, les obligations liées aux statuts ALE et titres-services sont incompatibles avec le métier de garde à domicile. Par exemple, le statut d'aide ménagère titres-services n'exige pas de prestation en présence du bénéficiaire, ce qui serait un comble s'agissant d'une garde à domicile...

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- La question au centre de ces interpellations relatives au métier de garde à domicile ne peut pas trouver de réponse sans que soit menée une réflexion globale sur la politique envers les personnes âgées nécessitant aide et soins.

Des chiffres émanant d'experts furent cités dans l'intervention de M. Colson. Ceux-ci concernaient le besoin en places d'hébergement supplémentaires ainsi que la nécessité de développer des alternatives à l'hébergement en maison de repos.

L'étude qui va débuter prochainement sur les besoins spécifiques des Bruxellois en matière d'hébergement et de services d'aide ou de soins nous donnera, je l'espère, des chiffres plus précis concernant la Ville de Bruxelles.

Je tiens à rassurer les commissaires: il va de soi que cette étude nous permettra d'obtenir une réponse objective quant à la nécessité de reconnaître ces types de métiers. J'y veillerai tout particulièrement.

A l'issue de cette recherche, si cela s'avère opportun, je pense qu'il serait utile d'organiser une journée d'étude sur cette question. Cela pourrait en effet aider à identifier les besoins, mais aussi à comprendre le contour de chaque métier.

Avant d'aborder la question même du métier de garde à domicile, permettez-moi d'apporter quelques éléments de réponse concernant les implications économiques des différents formes de prise en charge des personnes âgées dépendantes.

L'hébergement en maison de repos (MR) et maison de repos et de soins (MRS) est, jusqu'à présent, financé par le niveau fédéral. Cependant, la situation changera prochainement suite aux accords institutionnels. Le coût de cet hébergement est partagé entre l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) et le résident.

L'INAMI intervient en fonction du degré de dépendance des résidents pour les soins et l'aide aux actes de la vie journalière. Son intervention maximale est de 70 € par jour pour une personne en MRS. Les frais dits "d'hôtellerie" sont à charge du résident. Le coût de ce prix varie à Bruxelles entre 35 et plus de 100 € par jour.

Les Communautés et les Régions n'interviennent pas pour les personnes hébergées en MR et MRS, sauf en Flandre, on le sait, via l'assurance Zorqverzekering.

Concernant les personnes qui sont prises en charges à domicile, la situation est plus complexe. Les frais liés aux soins à domicile sont du ressort du fédéral et sont largement inférieurs à ceux liés à l'hébergement.

Il faut cependant y ajouter l'intervention des Communautés et des Régions en ce qui concerne l'aide à domicile. Le coût de cette aide n'est pas négligeable, puisqu'il fut en moyenne de 28,77 € par heure et de 647,61 € par mois et par personne en 2010, dans les services d'aide à domicile agréés par la Commission communautaire française.

Un calcul effectué récemment montre que le coût pour la Commission communautaire française d'une aide à domicile de trois heures par jour en deux prestations, sept jours sur sept, varie entre 80 et 96,5 € par jour, suivant le montant de la contribution payée par le bénéficiaire.

Certains bénéficiaires dits "cas lourds" nécessitent une aide supérieure à trois heures par jour. On peut alors atteindre le montant énorme de 4.500 € par mois à charge de la Commission communautaire française. Il est à noter que les services d'aide à domicile signalent une augmentation du nombre de "cas lourds" qu'ils ont à prendre en charge.

Le coût d'une prise en charge à domicile pour les pouvoirs publics résulte de l'addition des coûts liés aux soins et de ceux liés à l'aide. Le coût total du maintien à domicile inclut aussi les frais de logement, de chauffage, de nourriture à charge des personnes elles-mêmes et, en général, inférieurs au prix de la journée qu'elles paieraient en institution.

Signalons qu'il est faux de croire que le maintien à domicile des "cas lourds" soit une solution plus économique que leur hébergement en MR ou en MRS, même si l'on peut admettre que ce soit souvent la solution préférée par les personnes concernées ou par leur entourage.

J'en arrive à la question relative aux métiers de garde à domicile qui doit être examinée en tenant compte des données que je viens de présenter.

En Région wallonne, vous l'avez signalé, le métier est reconnu et subventionné a minima de façon forfaitaire. Le fonctionnement et le financement des salaires sont assurés principalement via le système des aides à l'emploi. La qualification exigée est celle d'aide familiale.

En Flandre, il existe un concept baptisé "opa's hulp" qui semble équivalent à la garde à domicile. Les gardes sont des bénévoles encadrés par des services agréés et subventionnés forfaitairement pour cet encadrement.

A Bruxelles, le métier n'est actuellement pas reconnu, bien qu'une expérience pilote de formation à ce métier existe via l'asbl Gammes. Vous l'avez rappelé tous les deux.

Il convient cependant de rappeler qu'au départ du projet, la formation, si elle débutait bien par une formation aux métiers de garde à domicile, devait aboutir à celui d'aide familiale, le métier de garde à domicile constituant une situation temporaire durant cette formation pour les personnes engagées dans des contrats PTP. Une pérennisation du statut de garde à domicile ne faisait donc pas partie du projet initial.

Y a-t-il une place pour le métier de garde à domicile dans la politique de maintien à domicile? Quelle formation est-elle nécessaire pour exercer ce métier? Quel financement est-il possible?

Je ne peux pas nier qu'il y ait une demande pour ce type de prise en charge. Une reconnaissance du métier de garde à domicile pourrait donc être envisagée. Il faut cependant signaler que, lors des contacts informels que mes collaborateurs ont eus avec les services d'aide à domicile agréés par la Commission communautaire française, ceux-ci ne se sont pas montrés très favorables à une telle reconnaissance. Pour eux, le métier d'aide familiale suffit à rencontrer les besoins, et les gardes à domicile sont assez mal perçues.

Le niveau de formation qui devrait être exigé est également un point important. Les responsables de l'asbl GAMP plaident pour une formation moins contraignante que celle d'aide familiale. La Région wallonne a, quant à elle, exigé des gardes à domicile qu'ils suivent cette formation d'aide familiale. Le niveau fédéral a, pour sa part, précisé dans un courrier en réponse à une question sur cette reconnaissance que si le métier relevait des soins de santé, il devait être exercé par des aides soignants ou des infirmiers, et que si ce n'était pas le cas, il relevait alors des compétences des Communautés et des Régions auxquels il renvoyait la question.

A défaut d'objectivation, il ne semble pas opportun de déterminer pour la seule Commission communautaire française une formation spécifique d'un autre niveau que celui demandé en Région wallonne. Toute décision éventuelle en cette matière devra donc se faire en concertation avec celle-ci et avec la Commission communautaire commune, Mme Braeckman, afin de pouvoir garantir une mobilité professionnelle suffisante aux détentrices de la formation qui serait organisée. J'entends poursuivre les contacts entamés à ce sujet avec la Région wallonne, et le cas échéant, avec la Région flamande afin d'aboutir à une proposition concertée.

Enfin se pose le problème du financement. Un financement à 100% des politiques sociales ne semble exister nulle part. Le fonctionnement des services est assuré soit via des politiques d'emploi, soit via l'appel à des bénévoles, et seul un financement forfaitaire lié principalement à l'encadrement des gardes à domicile est assuré par les politiques sociales des Communautés et des Régions.

La Commission communautaire française ne peut, ni actuellement ni dans un proche avenir, assurer un autre financement que celui d'un éventuel encadrement, par exemple via les services agréés d'aide à domicile. Inscrire ce nouveau métier dans le système actuel de l'aide à domicile en permettant au service de choisir entre des prestations d'aide ou de garde à domicile sans pouvoir augmenter sensiblement les moyens reviendrait à diminuer l'offre d'aide à domicile de nos services alors que les besoins sont amenés à croître. Et je n'aborde même pas ici l'accord de gouvernement qu'a rappelé M. Colson avec la pérennisation et la possibilité de rencontrer de nouvelles demandes pour le secteur de l'aide à domicile.

Le coût éventuel des gardes à domicile apparaît comme très élevé puisqu'il se situerait largement au-dessus des $30 \in$ de l'heure. Le coût moyen de $28,77 \in$ est un coût relatif à des prestations majoritairement effectuées en journée et en semaine. Un surcoût est à prévoir, de l'ordre de 35 à 100% pour les nuits et les week-ends. On arrive donc à un coût horaire qui pourrait avoisiner les 40 ou $50 \in$.

A défaut d'une solution via la politique d'emploi, il ne resterait comme option que l'appel au bénévolat, ce qui n'est pas souhaité par les associations offrant actuellement ce type de services.

Des contacts ont déjà eu lieu entre les associations concernées et mes collaborateurs. Jusqu'à présent, nous n'avons pas pu dégager de solution dans le cadre de la politique d'action sociale et de la famille. Mes collaborateurs chargés de l'action sociale et de la famille et ceux de la formation professionnelle suivent ce dossier de très près. Nous ne voulons pas précipiter de décision sur la reconnaissance du métier et de la formation y afférente, sans avoir trouvé une solution quant à un financement des prestations de garde.

Je compte évidemment poursuivre les contacts avec la Région wallonne ainsi qu'avec la Commission communautaire commune et avec mon collègue chargé de l'emploi et de la santé pour voir quelles solutions concertées pourraient être apportées en matière de formation et de financement de ce métier.

Si l'espoir est menu de voir un accord émerger avec le pouvoir fédéral, je vais toutefois solliciter à nouveau son aide, notamment via les prestataires de soins INAMI que pourrait intégrer ce type de projets.

Mme El Yousfi nous a surtout mis en garde contre certains effets pervers. En aucune manière, nous n'aborderons la question avec les titres-services ni ne mettrons les gardes à domicile au niveau des femmes de ménage. L'un des objectifs que nous devons poursuivre en 2012, c'est de bien préciser le contour du métier de garde à domicile par rapport à l'aide familial et d'apporter une réponse à la question de la formation.

Il faut apporter une aide globale au secteur dans le cadre d'une réflexion large: ouvrir des places en MR et en MRS, répondre à notre accord de gouvernement, très clair en la matière, et porter une attention particulière au problème de garde à domicile. Ce seront nos objectifs pour 2012.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (FDF).- Je remercie le ministre pour la clarté de ses réponses. Effectivement, le débat n'est pas facile.

Je note avec satisfaction qu'entre le système flamand qui a souvent fait référence à une forme de bénévolat et la piste des titres-services (que je ne soutiens pas) évoquée par d'aucuns, se pose la question de la qualification. Ainsi, en Région wallonne les exigences sont très élevées.

Une fois de plus, quand le financement émane des politiques de l'emploi, il faut se demander s'il s'agit d'une mesure favorable à l'emploi ou d'une mesure susceptible, un jour, de s'inscrire dans un plan global de politique de maintien à domicile, et l'un n'exclut pas l'autre.

Par ailleurs, je comprends bien que la reconnaissance du métier de garde à domicile suscite certaines craintes, vu le contexte délicat de professionnalisation du métier d'aide familiale.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Il me semble que le débat que nous avions eu au niveau de la Commission communautaire commune et qui avait alors été initié par M. Riguelle par rapport à une éventualité de placer cela dans un système ALE était un peu moins équivoque que ce que nous avons pu entendre aujourd'hui.

En effet, M. Riguelle demandait s'il n'était pas possible d'imaginer un système semblable à celui des chèques ALE. Mme Grouwels avait alors répondu qu'elle en parlerait à M. Cerexhe ainsi qu'à Mme Milquet. Je ne pense pas que cela soit allé beaucoup plus loin que ça. On était alors resté dans une compétence liée à l'action sociale avec tout ce qu'il y a lieu de prévoir en termes de formations et autres.

Si l'on se réfère à cette définition que l'on nous a donnée de la garde à domicile, il s'agit d'un métier très proche de celui d'aide familial. La différence fondamentale entre les deux réside dans les horaires. L'aide familial travaille dans le cadre des heures de bureau, tandis que le garde à domicile opère pendant les heures inconfortables. Il s'agit d'un élément qui doit être pris en considération.

D'autant que les besoins sont là: qu'on le veuille ou non, on peut parler d'enveloppes incompressibles ou dire que l'on a pas l'argent, cela n'y changera rien et les besoins devront toujours être rencontrés, d'une manière ou d'une autre.

L'idée est précisément d'avoir quelque chose de normatif émanant du pouvoir public et qui fera que l'on évitera les dérives existantes telles que le travail au noir, les mauvais traitements... Il est vrai que, d'un côté, on subventionne un service qui lutte contre la maltraitance et que, de l'autre, on ouvre la porte à des possibilités de maltraitance.

Il s'agit donc d'une réflexion qu'il convient de mener. J'entends que vous comptez le faire, notamment avec vos collègues wallons qui ont, eux, fait le choix de la reconnaissance. Il s'agirait d'un dialogue intéressant.

De même, il sera intéressant de se pencher sur les résultats de l'étude que vous allez mener sur les besoins à Bruxelles. Par rapport à cela, j'aimerais savoir quand cette étude est censée être terminée.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Je pense que les résultats de cette étude seront capitaux par rapport au devenir de cette politique en faveur des personnes âgées, en matière de réponse au niveau des lits, mais aussi évidemment de tout ce qui est accompagnement et aide à domicile, aide familiale, garde à domicile... L'étude a été donnée à la VUB et devrait paraître dans le courant de l'année 2012. Je pense qu'il faudra patienter une petite année pour obtenir les résultats.

Parallèlement, je souhaite que l'on puisse mener une réflexion avec les autres autorités politiques concernant cette question.

J'ai voulu éviter en vous répondant aujourd'hui de tomber dans certains écueils: mettre en concurrence des services, venir avec une approche qui complexifie le secteur. Nous sommes aujourd'hui dans une situation qui n'est pas facile. Il y a les titres-services desquels nous avons voulu protéger nos services. Je pense que ces derniers ne touchent heureusement pas les secteurs de l'aide à domicile.

Nous avons à présent une nouvelle fonction de garde à domicile qui arrive. Je pense que l'on peut prendre un peu de temps pour définir correctement le contour de ce métier. Vous avez amené un élément tout à l'heure que j'avais moi-même déjà évoqué, à savoir la demande de davantage d'heures de travail en soirée, le week-end, lors des jours fériés...

D'autres éléments entrent en ligne compte, dont les compétences. Ce travail exige-t-il une formation spécifique? La Région wallonne y a répondu.

Le temps est venu de mener une réflexion commune sur cette question. Je souhaite que ce secteur bénéficie de plus d'aide. Nous devrons absolument renforcer nos services d'aide à

domicile, mais également mieux reconnaître et soutenir les services de garde à domicile.

La Commission communautaire française ne dispose pas des moyens nécessaires, mais comptez sur moi pour défendre ce dossier dans les prochaines discussions du gouvernement, et ce en liaison avec la Région. La population bruxelloise rajeunit et, en même temps, elle vieillit.

Mme la Présidente.- Les incidents sont clos.

LA SUPPRESSION DES TROIS QUARTS DE L'AIDE ALIMENTAIRE EUROPÉENNE

DE M. VINCENT LURQUIN

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

Mme la Présidente.- A la demande de l'auteur, l'interpellation est retirée.

La réunion est levée à 16h40.

